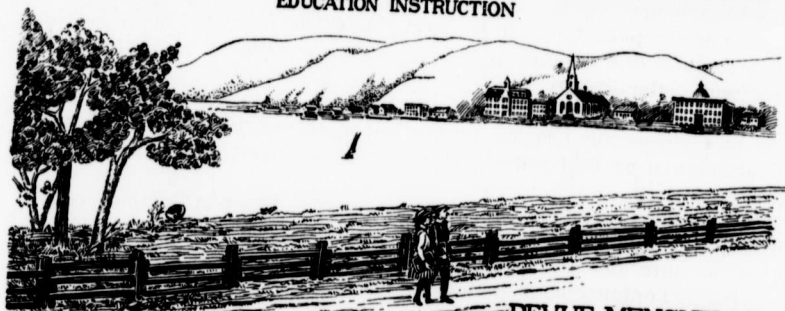


L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

EDUCATION INSTRUCTION



REVUE MENSUELLE

QUARANTIÈME ANNÉE

L'Enseignement Primaire entre dans sa quarantième année avec la présente livraison. Publiée sans interruption depuis 1880, notre revue compte parmi les plus anciennes du Canada.

AVIS AUX SECRÉTAIRES-TRÉSORIERIS

Comme les listes d'adresses de *L'Enseignement Primaire* ont été refondues, il se peut que l'on constate quelques omissions. Prière de nous dire immédiatement quelles sont les écoles sous contrôle qui n'auraient pas reçu la présente livraison, septembre 1918. Adresser les réclamations à *L'Enseignement Primaire*, casier 125, H.-V., Québec.

PÉDAGOGIE

AU SEUIL DE L'ANNÉE SCOLAIRE

Au début de l'année scolaire, tous ceux qui ont à s'occuper de l'école primaire doivent se recueillir sérieusement afin de bien mesurer la tâche à parcourir pendant les dix mois qui vont suivre. Maîtres, parents, commissaires d'écoles feraient œuvre utile en réfléchissant aux meilleurs moyens à prendre pour assurer le succès des élèves.

Pour les maîtres, c'est tout d'abord la classification des élèves, l'étude de leur caractère, la composition d'un bon tableau de l'emploi du temps, puis la ferme décision de préparer judicieusement la classe de chaque jour.

Pour les parents, c'est le désir sincère de favoriser la fréquentation scolaire des enfants et d'encourager ces derniers à remplir avec soin leur tâche scolaire.

Pour les commissaires d'écoles, c'est de témoigner un grand intérêt aux choses de l'école, avec le vif désir d'encourager maîtres et élèves et non avec la préoccupation de critiquer à propos de tout et à propos de rien.

L'œuvre de l'éducation étant une œuvre d'autorité et de respect, il convient que maîtres, parents et commissaires d'écoles, de concert avec le curé de la paroisse, se prêtent un mutuel concours, afin d'orienter l'enfance et la jeunesse dans la vie du travail, de l'obéissance et de l'honnêteté.

C.-J. MAGNAN.

A PROPOS D'ÉCOLES NATIONALES

FAUSSE ORIENTATION

A diverses reprises déjà, nous avons signalé ici même le projet des écoles dites *nationales*, projet qui se dessine de plus en plus dans les provinces anglaises du Canada et même dans plusieurs groupes protestants de la province de Québec.

Dans certains milieux, on fait le procès de l'école confessionnelle, particulièrement celui de l'école catholique et française. On va même jusqu'à accuser notre système scolaire d'être la cause du peu de succès de l'enrôlement militaire dans la province de Québec : ce qui est tout simplement ridicule.

Mais ce qui est et ce qui a été officiellement constaté, c'est que la province de Québec, en dépit de griefs et d'appréhensions légitimes, s'est soumise à la loi de conscription ; ce qui est vrai, c'est que sur les champs de bataille, les soldats canadiens-français se sont illustrés par leur courage poussé jusqu'à l'héroïsme ; ce qui est vrai, c'est que dans les camps d'entraînement, les soldats canadiens-français se sont distingués par leur bonne tenue, leur excellente discipline et leur entraînement.

A ce sujet, voici un témoignage irrécusable : nous l'avons recueilli nous-même et sur place. Le 9 août dernier, à l'occasion d'une visite de S. G. Mgr Bruchési, archevêque de Montréal, au Chez-Nous du Soldat, établi par la Société de Saint-Vincent de Paul, au camp de Valcartier, le colonel Rogers, commandant de ce camp, a parlé comme suit des soldats canadiens-français et catholiques, composant aux quatre-cinquièmes le camp de Valcartier, cette année :

"A aucune époque dans l'histoire du Canada, une plus belle page militaire n'a été écrite que celle que les soldats canadiens-français et catholiques du camp de Valcartier de 1918 écrivent maintenant.

"La belle tenue, la bonne discipline et le courage qui distinguent les soldats de Valcartier, cette année, font le plus grand honneur à la race canadienne-française et catholique. Depuis l'ouverture du camp, non seulement pas un crime, mais pas un délit même n'a été commis, et cela depuis trois mois bientôt. Les bagarres, les frictions entre soldats de différentes races y sont inconnues et j'attribue ce magnifique résultat à la bonne éducation des Canadiens français, à leur esprit de tolérance et à leur noblesse de caractère qu'ils tiennent de leurs vaillants ancêtres."

Ce témoignage mérite d'être conservé. Il a été donné spontanément, sincèrement ; nous avons entendu de nos propres oreilles les fières paroles du colonel Rogers.

Mais quelle est la cause d'un résultat si magnifique ? Cette cause, c'est notre système d'éducation. Dans la province de Québec, l'école confessionnelle participe à l'éducation familiale et à l'éducation religieuse. Dans la vie paroissiale, elle sert de lien entre la famille et l'église ; elle est le prolongement de la famille et le portique du temple. Et c'est de l'union de l'école, de la famille et du pasteur des âmes que naît cette forte éducation qui fait de nos jeunes gens une élite dont la valeur et la bonne discipline sont admirées.

Les écoles confessionnelles ont aussi assuré à la province de Québec d'occuper le premier rang dans les statistiques fédérales : statistique de la moralité, statistique de la fréquentation scolaire.

Et dans le domaine économique : agriculture, industrie, commerce, notre province occupe une situation des plus honorables, à tel point que son crédit financier est réputé le plus solide ; c'est aussi dans la province de Québec qu'il y a le moins de banqueroutes.

Et alors !

Pourquoi le *Star* de Montréal, 24 de juillet, à l'occasion de la nouvelle loi scolaire adoptée par le parlement britannique, écrivait-il ces lignes : "Ce qui est grandement à désirer au Canada, c'est l'établissement d'étalons fédéraux d'efficacité, et en matière d'*Instruction publique* et en matière d'hygiène. Cette forme de direction serait inestimable pour stimuler les communautés arriérées, pour distribuer les instituteurs et les médecins où l'on en a le plus besoin, pour égaliser les chances de santé et de progrès dans tout le pays".

Et il est certain que, dans l'idée du *Star* et de ses pareils, la communauté la plus arriérée, c'est la province de Québec.

L'école nationale, au sens neutre, anglicisante et impérialiste, voilà le dada de nombre de journaux canadiens de langue anglaise et nombre d'associations d'éducation dans les provinces anglaises. C'est le projet du fameux Bureau fédéral d'Education que l'on veut faire

revivre, découvrant, cette fois, le vrai but de ses partisans. Cela vaut mieux : nous préférons les ennemis affichés aux faux amis déguisés de la peau de l'agneau.

La véritable école nationale, la province de Québec la possède : c'est celle que le pacte fédéral lui reconnaît. Cette école assure aux minorités comme à la majorité la plus entière liberté, sous les auspices d'une loi générale pour la communauté. Cette école a permis à notre province, seule entre toutes les autres, de respecter l'esprit et la lettre de la constitution de 1867.

L'école confessionnelle, nos pères l'ont obtenue après cinquante ans de luttes, en 1846. Elle nous a permis de traverser la période si critique de l'Union et d'assurer le succès de la Confédération. Et depuis 1867, c'est grâce à nos écoles confessionnelles que nous avons contribué au développement du Dominion dans tous les domaines. Les provinces de l'Ouest ont été achetées de nos deniers, en grande partie. En 1869, le gouvernement fédéral acheta les terres de l'Ouest canadien, appartenant alors à la compagnie de la Baie d'Hudson. Ces terres furent payées *trente millions de piastres*.

A cette époque, il y avait dans la Confédération canadienne quatre provinces : Québec, Ontario, la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick. La population de ces quatre provinces était comme suit, d'après le recensement de 1871, deux ans plus tard :

Québec.....	1,113,168
Ontario.....	1,178,510
Nouvelle-Ecosse.....	245,735
Nouveau-Brunswick.....	245,735
Total.....	2,892,763

De ce total, le même recensement démontre que 1,082,940 étaient Canadiens français.

Même en dehors des articles de la constitution de 1867, la province de Québec a donc des "droits acquis sur tout le sol même du Canada. C'est pourquoi le peuple canadien-français ne peut être assimilé aux nouveaux arrivés, à tous ceux qui sont venus s'établir au Canada depuis 1870.

Les droits scolaires garantis à la province de Québec par le pacte fédéral sont intangibles, comme le sont ses droits politiques.

Mais afin d'enlever le moindre prétexte aux tenants de l'école nationale (lire neutre et obligatoire) de faire la guerre à nos écoles confessionnelles, nous demandons aux parents, aux maîtres et aux commissaires d'écoles de redoubler de zèle dans l'accomplissement de leurs devoirs scolaires.

Soyons vigilants, étudions, travaillons : la supériorité aura raison du fanatisme.

C.-J. MAGNAN.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

DIRECTION DU DESSIN

Encore une excellente année pour l'enseignement correct du dessin. Décidément, les fins et les moyens de cette importante étude sont de mieux en mieux compris et appréciés. Bravo.

Continuons dans la bonne voie, c'est-à-dire, suivons partout les "Recommandations du Comité catholique" (voir page 147 des Règlements)

Surtout : 1.—Faisons exclusivement dessiner des objets réels. (pas de copies d'images ou de gravures, ni calquées, ni agrandies, ni rapetissées).

2.—Ne cherchons pas tant à obtenir de beaux dessins, qu'à développer les facultés, (particulièrement l'observation) par des exercices rapides, nombreux et variés.

3.—Donnons les leçons aux petits et aux grands, dès la rentrée des classes, chaque semaine, et dehors quand possible.

4.—Que tous les tracés soient exécutés sur papier peu coûteux, et de format approchant 7 x 10 pcs. (de préférence dans des cahiers spéciaux.)

5.—Gardons, chaque mois, dès septembre, dans les archives de l'école, un dessin au moins, de chacun des élèves.

L'observation de ces recommandations est indispensable pour l'obtention de la prime d'enseignement.

N.B.—Nous conseillons vivement de consulter les articles sur l'enseignement du dessin, parus dans "l'Enseignement primaire", depuis 1912. Et nous signalons de nouveau les manuels, à l'usage des maîtres, mentionnés dans cette revue.—(Avril 1918, page 464)—

CHS-A. LEFÈVRE,

Directeur de l'enseignement du Dessin.

HYGIÈNE

Il est désirable que les institutrices, à la réouverture des classes, démontrent aux enfants l'importance et la beauté de la propreté : propreté sur eux et propreté autour d'eux. Propreté sur eux : on exigera que les vêtements soient exempts de souillures, que les chaussures soient bien nettoyées. Il est très facile de brosser ses vêtements et ses chaussures. Les garçons devraient avoir les cheveux rasés aussi court que possible, c'est une des conditions essentielles à la propreté de la tête. Les maîtres feraient bien d'être très exigeants sous ce rapport dès le commencement de l'année.

Il n'est pas permis aux enfants d'avoir les mains sales. Si l'on ne s'est pas lavé les mains à la maison, le maître fera faire, à la classe, cette facile mais très importante opération.

Au nom de l'hygiène, nous engageons la maîtresse à faire, tous les matins et tous les midis, la revue des enfants, et, si cette inspection est bien faite, on sera étonné et ravi des résultats obtenus.

Nous désirons soumettre aujourd'hui un projet que nous avons dans la tête depuis quelque temps, et nous espérons vivement que notre proposition sera bien reçue.

L'atmosphère universelle est remplie d'airs de bataille, les échos ne nous font entendre que luttes et combats ; partout l'on prépare ses armes et ses muscles pour l'attaque et la défense.

Nos jeunes gens, conscrits et volontaires, reçoivent une culture physique dont ils bénéficieront certainement toute leur vie. Nous soumettons donc sérieusement que l'on devrait faire aussi de la culture physique dans nos écoles rurales : callisthénie pour les petites filles et gymnastique pour les garçons.

Que l'on ne se récrie pas : le sujet vaut la peine d'être étudié. Nos concitoyens anglais ont introduit depuis longtemps cet article aux programmes de leurs écoles rurales ; nous aurions tout à gagner à faire comme eux sur ce sujet.

Dans une prochaine chronique nous développerons plus longuement cette proposition.

Septembre 1918.

J.-G. PARADIS,

M. D.

L'EXPÉRIENCE D'UN VIEUX MAÎTRE

I.—RAPPORTS AVEC LES PARENTS

Dans les deux postes que j'ai occupés, je me suis soigneusement gardé de laisser échapper aucune critique contre mon prédécesseur, évitant ainsi de me faire des ennemis des amis qu'il y avait laissés. Le jour de mon entrée en fonctions je commençais même, la prière dite, par faire son éloge ; après quoi, j'expliquais aux élèves ce que j'attendais d'eux, ce que je voulais faire pour eux et leur disais que j'allais leur faire passer un petit examen pour me renseigner sur leur degré d'instruction et ne pas leur faire perdre de temps en les occupant de choses qu'ils savaient déjà.

Je notais, sur un carnet, en chiffres, de 0 à 20, la valeur de leurs réponses dans les différentes parties du programme, et je les observais attentivement, pendant les premières semaines, pour connaître leur caractère, leurs habitudes, leurs qualités et leurs défauts.

Dès que je me jugeais suffisamment éclairé, je commençais ma visite aux familles. L'examen me servait d'entrée en matière. Je leur en rendais compte, les priant de veiller à faire étudier les leçons et à faire faire les devoirs que j'avais donnés, s'ils en étaient capables, d'envoyer les enfants à l'école régulièrement et à l'heure ; je leur signalais ensuite le principal défaut que j'avais remarqué, un seul, pour ne pas les décourager ; je leur en montrais le danger et leur indiquais la manière de le corriger, les assurant que je les y aiderais ; je m'informais ensuite de la conduite de l'enfant à la maison et je parlais. On m'avait accueilli par un mouvement de surprise ; au départ, on me remerciait chaudement, les pauvres surtout, que j'entendis plusieurs fois dire derrière moi à leurs voisins : "Il n'est pas fier, le nouveau maître ; il vient nous voir comme si nous étions riches."

Je renouvelais mes visites chaque fois que je le jugeais utile. J'estime donc que le maître doit voir les familles et ne pas attendre que les parents viennent chez lui, ce qu'ils ne font le plus souvent que contrariés par les racontars plus ou moins mensongers de leurs enfants.

Quand les parents se plaignaient eux-mêmes de leurs enfants, je les mettais en garde contre le découragement et les assurai qu'avec les plus difficiles même, on finissait toujours par arriver à de bons résultats quand on savait vouloir et persévérer.

Je dois ajouter que, dans ces visites, je ne tolérais jamais qu'on me parlât d'autres écoliers et encore moins d'autres parents, et que je n'acceptais pas de dîner dans les familles dont les enfants fréquentaient mon école.

Enfin, deux ou trois fois l'an, je passais un examen des élèves de mes deux premières divisions en présence des parents. Le résultat en était excellent. Ceux dont les enfants avaient bien répondu paraient enchantés, les autres mortifiés, et ils me prêtaient alors un concours dont ils avaient compris la nécessité.

Puis-je ajouter que j'avais profité d'une de ces réunions pour annoncer aux parents qu'à l'avenir je ne recevrais plus aucun cadeau, parce que je ne voulais pas que les parents qui ne pouvaient m'en faire se figurassent que j'avais moins d'affection pour leurs enfants que pour les autres plus heureux.

(A suivre)

LES SCIENCES NATURELLES A L'ECOLE PRIMAIRE

DIRECTION PÉDAGOGIQUE

L'enseignement des sciences naturelles s'impose de plus en plus à l'école primaire. L'agriculture, l'industrie et le commerce réclament des notions scientifiques appropriées. C'est pourquoi, dans les écoles de

la province de Québec, les titulaires doivent suivre avec soin les instructions pédagogiques contenues dans les *Règlements du Comité catholique* et accompagnant le programme d'étude. Ce dernier, sous le titre de *Sciences naturelles*, indique aussi, par année, ce qu'il convient d'enseigner à l'école primaire dans le domaine des sciences usuelles.

Nous allons publier ici la direction pédagogique se rapportant à l'enseignement des sciences naturelles que renferment les *Règlements du Comité catholique*. Nous attirons l'attention toute spéciale des instituteurs et des institutrices sur cette direction si claire et si complète :

Leçons de choses et connaissances scientifiques usuelles. — Comment comprendre cette partie du programme, et comment en faire l'application dans les écoles, telles sont ici les deux questions principales à se poser.

Ce qu'il faut entendre, c'est un enseignement réduit aux notions d'usage ordinaire—et réellement mesuré sur les besoins des élèves.

On n'enseignera donc que le nécessaire, juste ce qu'il faut pour se rendre compte des phénomènes vulgaires, pour comprendre un langage scientifique devenu usuel, pour connaître ce que tout le monde connaît ou est tenu de connaître aujourd'hui. On laissera de côté ce qui est savant, les nomenclatures, les classifications, les formules abstraites. Et puis on visera à ce qui est utile : ce qui est applicable à l'industrie et au commerce, dans les villes ; à l'agriculture et à l'horticulture, dans les campagnes.

Le programme pourtant reste le même pour les écoles urbaines et pour les écoles rurales. Car il est un fonds commun que tous les élèves doivent posséder. Mais si les matières étudiées sont les mêmes, les développements peuvent varier.

L'enfant des villes, par exemple, doit connaître dans une mesure suffisante les plantes, les animaux, les minéraux, et n'être pas exposé à commettre de trop grosses erreurs sur ces points, dans ses lectures, dans ses conversations. Mais pour lui, cela est évident, l'industrie et tout ce qui s'y rapporte ont plus d'intérêt immédiat et plus d'importance pratique.

Il en est autrement pour l'enfant de la campagne. Les plantes, les arbres, les animaux domestiques, la terre seront les grandes préoccupations de sa vie. C'est pour lui plus particulièrement que le programme s'étend sur les végétaux, les animaux, les minéraux. Mais il ne saurait être privé de toute connaissance sur les diverses industries.

Voilà comment il faut interpréter l'enseignement des connaissances scientifiques usuelles.

Le programme propose un maximum ; le maître mesure ses leçons —en étendue et en profondeur—d'après les besoins de ses élèves,

appuyant plutôt sur une partie ou plutôt sur une autre, selon les circonstances.

La méthode à suivre est celle des leçons de choses : c'est, en effet, au moyen d'observations et d'expériences, de causeries familières et de questions bien ordonnées, que se doit donner cet enseignement. Au fond, les leçons de connaissances usuelles ne seront que des leçons de choses appropriées.

Dans les classes inférieures, une conversation est engagée sur un sujet déterminé, et les enfants sont amenés à exprimer par de petites phrases complètes ce qu'ils savent. Le maître se borne à coordonner et à compléter les réponses. Toute son habileté est dans sa manière d'interroger. Il doit diriger l'entretien, sans se laisser entraîner trop loin ou égarer par des digressions inutiles. La sobriété et une préparation consciencieuse sont ici d'une importance capitale. A mesure qu'il parle, il écrit au tableau les mots principaux qui forment comme le plan de la leçon. Autant que possible, les objets eux-mêmes sont mis dans les mains des enfants, qui les observent ainsi directement et s'en font une idée plus exacte. Des gravures, des dessins au tableau noir remplacent ces objets au besoin. Un résumé de la leçon peut servir de dictée, afin de ramener l'attention de l'enfant sur les termes nouveaux employés au cours de la causerie.

Dans les autres classes, après des interrogations sur la dernière leçon—car il convient de mettre à ce degré beaucoup plus de suite et d'ordre dans l'enseignement—le maître expose le nouveau sujet en se servant d'un plan écrit au tableau. Il part de ce que les élèves savent déjà pour leur donner de nouvelles connaissances, et surtout pour les habituer à observer attentivement les choses qui les environnent. Les faits peuvent être expliqués par quelques notions théoriques très simples ; mais on revient vite aux applications. Le maître s'aide encore des objets eux-mêmes ou de gravures, de croquis, de tableaux d'histoire naturelle.

Après la leçon, il dicte un résumé aux élèves moins avancés. Quant à ceux des classes supérieures, ils rédigent un résumé d'après les notes recueillies au courant de la leçon. La correction de cette rédaction se fait généralement sous forme orale.

Plus que tout autre enseignement, celui-ci peut s'adresser à des élèves de force différente. Ce que l'un ne sait pas, l'autre le dira. Il faut donc le donner à plusieurs classes à la fois. Si la leçon est trop sérieuse pour les plus jeunes, on y mêle quelques réflexions, quelques applications qui soient à leur portée et qu'ils puissent facilement saisir. Au contraire, le sujet est-il bien connu des plus âgés, on demande en passant quelques explications d'un ordre plus relevé, on fait rechercher les causes ou les conséquences d'un fait que les plus jeunes ne peuvent encore que constater.

MÉTHODOLOGIE

LA RÉDACTION A L'ÉCOLE PRIMAIRE

La même image peut servir de thème à tous les différents groupes de l'école. Ainsi, aux élèves du 1er degré, on fera indiquer les noms des personnes et des choses qui y sont représentées, les actions que font



ces personnes et celles qu'on peut faire avec les choses, ajouter un adjectif aux noms ; de ceux du 2e degré, on exigera un développement suivi ; au cours modèle, les élèves devront introduire dans leur descrip-

tion, des réflexions, des appréciations. Toujours on encouragera l'effort, et jamais on ne ridiculiserà l'insuccès. En ce dernier cas, on fera observer à l'élève qu'il a omis telle idée, qu'il n'a pas bien observé l'image ou qu'il ne s'est pas fait les questions propres à réveiller les idées.

Il importe de donner aux élèves timides le temps de répondre, et de ne pas tolérer que ce soient toujours les mêmes élèves qui répondent aux questions du maître.

Après avoir laissé les élèves observer l'image, on pourra procéder ainsi en les questionnant à tour de rôle.

M.—Que représente cette image ?

E.—Elle représente deux enfants, une table, un carrosse de poupée.

M.—Quels enfants ? Précisez.

E.—Deux petites sœurs, je suppose.

M.—Pourquoi dites-vous deux sœurs ?

E.—En examinant le lieu de la scène, la table, on voit qu'il s'agit d'enfants de même famille.

M.—En parlant de l'une des deux, dirons-nous toujours la plus grande ou la plus petite ?

E.—On pourra dire aussi la plus vieille ou la plus jeune.

M.—N'y a-t-il pas un moyen plus intéressant et plus précis de les désigner ?

E.—On les désignera par leur nom propre.

M.—Connaissez-vous leur nom ?

E.—On leur en supposera un, Léontine pour la plus vieille et Claire pour la plus jeune.

M.—Quel adjectif doit être ajouté au nom sœur ou frère pour indiquer qu'il est né avant ?

E.—L'adjectif aîné.

M.—Cet adjectif s'emploie-t-il comme nom ?

E.—Oui, M., puisqu'on dit l'aînée de la famille.

M.—Par quel adjectif désignerez-vous celle qui est née après ?

E.—Par cadette.

M.—Que fait l'aînée ?

E.—Elle soulève sa petite sœur.

M.—Vous savez pourquoi ?

E.—Pour lui permettre de prendre la tasse de lait et d'en boire le contenu.

M.—Pourquoi n'attend-elle pas sa mère ?

E.—Je suppose que c'est pour empêcher sa petite sœur de pleurer.

M.—Au sens de la cadette, l'aînée lui rend service, elle l'oblige ; elle se montre . . . ajoutez l'adjectif au verbe montre.

E.—Elle se montre obligeante.

M.—En examinant bien les tasses sur la table, ne pensez-vous

pas que l'obligeance de l'aînée aurait pu avoir des conséquences fâcheuses ?

E.—Oui, M., si le bébé avait pris la tasse qui fume, il se serait brûlé.

M.—Que contient cette tasse ?

E.—Elle contient du thé ou du café bouillant.

M.—Qu'est-ce qui vous fait dire que c'est du breuvage bouillant ?

E.—C'est la fumée qui monte de la tasse.

M.—Vous voyez que cette obligeance aurait pu coûter bien des douleurs à l'enfant et, par suite, à toute la famille. Qu'aurait dû faire l'aînée ?

E.—Elle aurait dû attendre le retour de la mère.

M.—Croyez-vous qu'elle tarde beaucoup à revenir ?

E.—Non, puisque la table est servie et que les enfants sont seuls.

M.—Où peut-elle être allée ?

E.—Elle est allée à la cuisine, pour chercher quelque chose qui manque au repas, je suppose.

M.—Pensez-vous que la mère soit contente de voir ses enfants s'emparer des mets en son absence ?

E.—Ah ! non, M., elle va les blâmer.

M.—Qui mérite d'être blâmée ?

E.—L'aînée.

M.—Pourquoi ?

E.—Parce qu'elle doit être plus raisonnable que la cadette, étant plus âgée.

M.—Que pensez-vous que la mère leur a dit en sortant de la salle à dîner ?

E.—Je pense qu'elle a dit : " Ne touchez à rien ".

M.—S'il en est ainsi, qu'a fait l'aînée ?

E.—Elle a désobéi.

M.—Que va faire la mère ?

E.—Elle punira la désobéissante.

M.—Que voyez-vous sur le parquet, près des enfants ?

E.—Je vois une poupée assise dans son carrosse.

M.—Est-ce un carrosse de luxe ?

E.—Ah ! non, M.

M.—En quoi consiste ce carrosse ?

E.—Il consiste en une simple boîte fixée sur des roues.

M.—Est-ce que la boîte est clouée aux roues ?

E.—Non, M. ; elle est clouée à deux petites barres de bois dont les extrémités arrondies sont passées dans les roues.

M.—Ces roues ont-elles un moyeu, des raies et des jantes ?

E.—Non, M., ce sont de simples roulettes sciées d'une bûche de bois dur.

M.—Ce carrosse, comme vous le désignez, a-t-il coûté cher ?

E.—Il n'a pas coûté cher ; le père l'a fait dans ses loisirs.

M.—Est-ce que les enfants s'amusez tout aussi bien avec ce carrosse rustique qu'avec un plus luxueux ?

E.—Ils doivent s'amuser tout aussi bien, s'ils sont habitués aux jouets communs.

M.—Qu'avez-vous à dire de l'image, comme dessin ?

E.—C'est bien fait.

M.—Par quoi voyez-vous que c'est bien fait ?

E.—Par la façon dont les personnes sont représentées, par l'expression des visages, par les traits nets et bien accusés.

M.—Vous trouvez que c'est bien, parce que vous distinguez facilement toutes les choses et ce qu'éprouvent même les personnes. Que lisez-vous sur la figure et dans toute l'attitude de Léontine ?

E.—Je lis l'effort qu'elle fait pour porter sa petite sœur.

M.—Examinez le regard de la petite Claire, et dites ce que vous lisez.

E.—On dirait qu'elle craint l'arrivée de sa mère ; elle a le sentiment qu'elle fait quelque chose de défendu par sa mère.

M.—Je vois que vous avez une assez bonne idée de l'image pour la décrire.

DÉVELOPPEMENT

Obligeance inopportune

C'est l'heure du déjeuner ; la table est servie. Pendant que la mère est allée chercher quelque chose à la cuisine, la petite Claire, pas assez raisonnable pour attendre son retour et trop petite pour atteindre les plats, a recours à Léontine, son obligeante sœur aînée. Celle-ci soulève sa sœur cadette, qui s'empare d'une tasse remplie de lait et en boit le contenu.

Si la mère les surprend, elle ne manquera pas de les blâmer, surtout Léontine, pour sa complaisance inopportune. Cette obligeance aurait pu avoir de fâcheuses conséquences. Que serait-il arrivé si Claire, dans son avidité, au lieu du lait, eût saisi la tasse de café fumant qui est là, tout à côté ? Elle se serait brûlée. Quelles douleurs pour l'enfant et pour la tendre mère ! Léontine n'aurait pas dû céder au désir de sa petite sœur ; c'est mal de fournir à sa sœur cadette l'occasion de s'emparer de mets en l'absence des parents. En attendant, elle pouvait l'amuser avec sa poupée, qui est là toute pimpante, dans sa rustique voiturette, et qui semble désirer qu'on la promène.

Voilà, certes, un carrosse qui n'a point fait un large accroc au budget de la famille ; c'est une simple boîte de bois apportée de l'épicerie, et clouée sur deux petites barres arrondies aux extrémités en forme d'esieux, et passées dans des roulettes sciées d'une bûchette de chêne.

Avec quel relief l'artiste a représenté les personnes et les choses ! Voyez l'attitude de Léontine, comme elle est naturelle ! Et celle de Claire, malgré son jeune âge, n'indique-t-elle pas qu'elle a le sentiment d'une action blâmable ? Elle craint l'entrée trop précipitée de sa mère.

NÉRÉE TREMBLAY,

Professeur.

LECON D'ANGLAIS D'APRÈS LA MÉTHODE NATURELLE

In the picture, you see how many persons ? In the picture I see two persons. *Or* I see two persons in it.

Who are they ? I don't know who they are, I never before saw them. What are they ? They are a man and a small boy.

What are their occupations ? If you mean at the present moment, the answer is that one is a seller and the other a buyer.

Which is the seller and which the buyer ? The boy is the seller and the man, the buyer.

What has the boy for sale ? I did not say that the boy had anything for sale.

I don't understand you, my young friend ; you said the boy is the seller, and now you state that you did not say the boy had anything for sale, tell me how can a person who has nothing for sale, be a seller ? I did not say that the boy had nothing. The boy had something ; it was not for sale ; yet he is selling it, is that what you mean ? That is exactly what I mean.

You should have said so at once. Please, sir, I try to answer every question I am asked as exactly and as briefly as possible.

I advise you to add the word clearly to your little rule. I see, sir, you want me to try to answer every question I am asked, as clearly, exactly and briefly as possible ; I will try to satisfy you.

What is the man buying from the boy ? He is buying two fishes.

What are they ? They are trout, I think.

Where did the boy get them ? I suppose he caught them.

Where did he catch them ? He caught them in some stream, I suppose.

What was he doing when he caught them ? He was fishing when he caught them.

Describe his fishing outfit or equipment or tackle. It is of the simplest kind : it consists of a fishing rod made of a long and fairly thick branch of a tree from which the smaller branches have been roughly cut, of a fishing line, a piece of cord almost as long as the

rod, fastened to the latter, of a good big cork through which the cord passes, of a bent pin fastened to the end of the line, and of an old tomato can half full of worms.

Is his outfit a costly one? No, it is not costly, it is of the cheapest kind.

Describe the boy's clothes. He has on a straw hat, which has seen better days. Its appearance and the broad hat-band show that



it was once his Sunday hat. In the crown there is a hole, the hat-band is much the worse of wear and the edge of the brim is frayed till it looks like a circular saw. The boy's body from his neck to his waist is covered by a loose cotton shirt of which the sleeves are rolled up, to above his elbows. The young fisherman has on short trousers, which barely reach his knees. His feet and well-shaped sturdy legs are

bare. A large patch on the seat of his trousers, shows that this garment is not the one he uses on ceremonious occasions. Over his shoulders are his suspenders, of which one strap has been relieved from active service through the disappearance, from the waistband of the boy's trousers, of the button to which the now free strap was originally fastened.

Describe the boy's pose. He is standing with his face turned towards the man in the picture, his sturdy legs are well apart, his right hand holds the rough fishing-rod ; his left arm is stretched towards the man and from his left hand hangs a cord to which are fastened two beautiful fat trout ; his face is visible only to the man to whom he is offering the trout, but the set of his shoulders, his feet firmly planted on the ground, in a word his whole pose is that of a real sport, ready to help a poor amateur out by letting him have his catch for a consideration,.

Do you think was it the boy who offered to sell his catch or was it the man who proposed to buy it ? I am pretty sure it was the man who proposed to buy the catch.

What makes you so sure ? The look on the man's face and the apparent haste with which he is digging into his trousers' pocket make me pretty sure that it was he who proposed to buy the fish from the boy.

What is the expression on the man's face ? It is an expression of joyful astonishment ; an expression which says "can it be possible that those are real fish" "that the barefooted boy has caught them and, luck of lucks, that he is willing to sell them."

Is the man young or old ? Yes, sir, he is.

What do you mean ? I mean what I say.

But you did not answer the question ? What was the question, sir ? It was : "is the man young or old" ? Well sir, I answered it I said, yes sir, he is, young or old. Perhaps, sir, you wish to know which he is ? young or old ? That is exactly what I wanted to know.

But you did not say it, sir. Perhaps not but what should I have said, my young, learned and sharp friend ? I think, sir, you ought to have said, which, is the man old or young ?

Well, which is the man old or young ? He is young.

What have you to say of his equipment ? His equipment is complete, he is provided with everything.

Is there anything missing ? Yes, sir, there is something missing.

What is it ? It is fish.

How do you explain that the small barefooted boy with a makeshift outfit of the most primitive kind has caught two beautiful trout, while the young man in sporting togs with a complete and costly equipment has caught nothing ? It is difficult to give an exact expla-

nation of the why of anything unless one knows all the facts or at least the principal ones.

In the present case don't you know all the facts ? No, in the present case, I know very little.

What do you know ? I suppose that sometime during the morning they both went afishing, the small boy with fishing tackle of the simplest and cheapest kind, made by himself ; the man dressed in sporting garments of the latest and most fashionable cut, provided with a complete and costly fishing outfit ; I know that now, after sometime spent in fishing, the boy is the proud owner of two fine trout, while the man has nothing to show for his trouble. Why the boy was successful and the man unsuccessful is more than I can say. Was it superior skill on the part of the boy ; did he have a better knowledge of where to fish and how to fish ? was it luck ? who can tell ? I cannot.

What is luck ? I suppose it is what is regarded as happening by chance ; what chance or fortune sends ; good fortune, I may add that if the boy was lucky, the trout were unlucky.

Describe the man's outfit. It consists of a very fine fishing rod, line, reel, net, and fish-basket.

Give a description of the man's pose ? He is facing the boy ; from the waist upward, he is bending forward and slightly to the left ; his right-hand is in the right pocket of his trousers while his left-hand, which is pressing on the lower part of the pocket from the outside, appears to be pushing the contents upwards towards his right-hand.

What is he searching for in his pocket ? I suppose he is searching for money.

What does he want money for ? I imagine he has bought the trout from the boy and that he is getting the money to pay for them.

Why is he buying the trout ? I suppose he does not want to return home empty-hand'd after a day's outing.

Do you think he will tell his folks that he caught the fishes himself ? I am pretty sure that he will.

But it will be a lie, will it not ? No it will be no lie.

What ! it will be no lie ? Don't you understand that it will be an absolute untruth ? Nothing of the kind, sir, he did catch them himself, with his own hands, when the boy passed them over to him.

Well at least he will deceive those to whom he tells his story, will he not ? I dont think so, sir ; they will think he caught them with bait, and so he did, the bait was money. They will deceive themselves.

My friend, I think that you are not very frank ? I, sir, I have nothing to do with it.

You are defending a liar, are you not ? No, sir, I am simply showing that if he says he caught the fish, he will be stating a fact.

How much do you suppose will he give the boy for the two trout ? That depends, sir, on many circumstances of which I have not the least knowledge ; it depends on the man's wealth, whether he is rich or poor, on his character, whether he is mean or generous, whether he is stingy or lavish, whether he has a greater desire to keep his money or possess the fish ; it also depends on the boy ; if the boy knows that a great war is on, and that the food controller is advising, exhorting and entreating the public to eat fish, he will raise the price to a respectable figure ; again if the boy knows that fish is a great brain food and that he imagines from the look of the man that he is a simpleton and needs much brain food, he won't part with the cherished trout for a song ; once more if the lad is fond of money and knows that the sport can't very well get nice fresh trout anywhere else, he will bleed him without mercy.

Where is the man's fishing rod ? The tip of the handle resting on the ground, the rod, slanting upwards, passing under the man's left arm, rests obliquely against his body and projects about four feet above his right shoulder.

Where is the line ? The line fastened to the end of the rod and looped to it about two feet from the point where it is tied, crosses the man's right shoulder in a larger loop, continues on diagonally across his back and comes once more in contact with the rod, a little below the basket over which it has passed, from which point it runs down along the rod to the reel.

Where is the man with respect to the rod and the line ? He is between the rod and the line.

Running over the man's right shoulder what is there ? Running over the man's right shoulder there is a strap ?

What sort of strap is it ? It is a leather strap.

What is it for ? I suppose it supports the basket.

Where is the basket ? It is resting against the man's left-hip.

What is the basket for ? I don't really know what it is for ; perhaps it is for the sport's luncheon ; perhaps it is for the fish which he did not catch ; may be it is like the little bags which ladies carry everywhere they go ; he may have his handkerchief in it ; a little mirror, to make sure that the sun has not reddened his nose too much on the excursion, a powder-box and puff to use on his nose in such a case ; a spirits stove with shaving requisites that he may shave while waiting for the fish to bite ; a few pious books to help him to endure with truly christian patience the long wait on the unreasonable fish ; a bottle full of, of, of buttermilk as recommended by his Doctor, for the good of his stomach ; his soiled linen which he intends to wash

should the fish be backward in coming forward ; if you please, sir, dont you think I have said enough ? Yes, I most certainly think you have said enough.

Say all that you can about the net. In shape the net is like an inverted cone, is that right, sir ? Yes, that is an excellent answer, but go on. It is made of strong twine woven into meshes, that is woven with openings, spaces or interstices between the threads of the net ; the mouth of the net is formed of a circular hoop to which the twine is fastened ; to the hoop a long handle is fastened ; in the picture the handle has been passed between the fisherman's shoulder and the strap supporting the basket over which it can be seen projecting.

When is a net like the one in the picture used ? I think it is used in trout and salmon fishing.

Why is a net used in trout and salmon fishing ? Well, sir, this is how it is : trout and salmon are game fish, wily fish, that is fish that fight and are full of tricks ; now if the sport were to reel in the line as soon as he got a bit, while the fish was still fresh... Stop, a moment, my young friend, are not all fish fresh in the water ? is not the sea salt that the fish may remain fresh ? You are joking, sir ; in this case the word fresh means unfatigued, not tired, full of fight, not worn out, full of energy not spent, vigorous, full of vigor, with strength unimpaired, with undiminished courage, do you understand, sir ? Yes, I understand ; your knowledge of the word *fresh* seems quite fresh. Thank you, sir, but if we lose much more time conversing about these fish, we shall be obliged to salt them, in order to keep them fresh. Very good, indeed ; now get on with your story of what would happen "*if the sport were to reel in his line as soon as he got a bite*". Well, sir, as I was saying when you interrupted me, if the sport were to reel in his line as soon as he got a bite, while the fish was still fresh, he would lose not only the fish but the hook as well, for the fish would struggle violently, dart off suddenly, or spring out of the water and back again in such a way as to snap the line.

I understand you perfectly but I don't see, in all that you have said, any explanation of the use of the net.

Please, sir, I have not finished.

You have not finished, you say, but you stopped ? Yes, sir, I stopped to take breath. I will now continue. When the skilful fisherman gets a game fish, he plays it.

Plays it, what do you mean ? I have heard of skilful musicians playing, the harp, the organ, the piano, the cornet, the flute, the fife, the drum, the mouth-organ, the jewsharp, etc., but it is the first time I have heard of a skilful fisherman playing a fish ; what is the music like ?

Playing a fish is not a musical performance ; it consists in giving the fish unlimited line ; if the line slackens, in reeling in slowly till the fish is close ; then when the fish makes another dash for deep water, in allowing it once more plenty of line, and in continuing thus to pay out and reel in without ever allowing the line to become tight, till the fish is exhausted, when the net is suddenly used as a scoop to land the fish.

Give a brief description of the picture. In the picture two sports are to be seen ; they have been out fishing but not in the same place, not with similar outfits nor yet, sad to relate, with the same luck. The one, a sturdy barefooted, bare-legged small boy, whose garments consist of a much worn and dilapidated hat, a cotton shirt, a pair of trousers, lacking an important button, and ornamented with a patch in their amplest part, is provided with a fishing rod, line, hook and bait of the most primitive sort, has been successful and, as a proof of his superior skill, ingenuity or luck, is the proud possessor of two beautiful trout ; the other, a young man, in sporting costume of the latest and most approved pattern, armed with rod, line, reel, basket and net of the finest kind, has nothing to show for his day's outing but a sunburned face. The picture shows the meeting between the two. The eager look on the man's face as he stares at the fish in the small boy's hand, the way in which he is digging into his pocket, and the manner in which the boy is holding out the trout towards him show that a bargain has been struck and that the trout are about to change hands.

J. AHERN.

CAUSERIE ET LEÇONS DE CHOSES

NOS VÊTEMENTS.

MATÉRIEL.—Images : moutons, chèvres ; pieds de chanvre, de lin, de cotonnier. Animaux à fourrures : renard, ours, blaireau, etc. (Voir la collection Deyrolle).

M. Pour nous garantir du froid et préserver notre corps, nous portons des vêtements. Vous êtes-vous jamais demandé qui nous les fournit ?—E. Ce sont nos parents qui achètent les étoffes dans les magasins.—M. Sans doute ; mais avec quoi ces étoffes sont-elles faites ? Ecoutez, je vais vous le dire. Voici une image représentant un homme des premiers temps du monde. Son costume est fait, comme vous voyez, d'une *peau* de bête ; et il n'est pas élégant. Nous pouvons en conclure que le premier vêtement des hommes a été la dépouille des animaux qu'ils tuaient à la chasse.

Plus tard, ils apprirent à élever des animaux domestiques, comme les moutons ; ils les tondirent et, avec leur laine, ils se tissèrent des

habits plus souples et mieux coupés. C'est encore avec la laine des moutons que l'on fait les étoffes de vos robes et de vos vêtements d'hiver. Plus tard encore, les hommes, faisant des progrès, connurent des plantes telles que le *lin* (images) ; avec les fibres de la tige, ils fabriquèrent du fil et tissèrent des étoffes telles que celle de vos mouchoirs, de vos jupons, de vos chemises. Dans le sud des Etats-Unis et dans l'Amérique du Sud pousse un arbrisseau appelé *cotonnier* (image). La bourre qui enveloppe ses graines est du *coton* avec lequel on fabrique vos tabliers et vos robes d'été. Enfin, vous ne venez pas à l'école pieds-nus ?—E. Non, Madame, nous mettons des souliers, des bottines et des bottes.—M. Le *cuir* de vos souliers et de vos bottes vous est fourni par les chèvres, les vaches, les veaux, les moutons. C'est avec leur peau que se prépare le *cuir*. Et sur votre tête, que mettez-vous ?—E. Un chapeau.—M. C'est avec le poil du lapin qu'est fait le *feutre* de vos chapeaux d'automne et de printemps et avec la paille du blé, de l'avoine ou du riz qu'on fabrique vos chapeaux d'été.—E. Madame, maman a un corsage en *soie*. Est-ce une plante ou un animal qui fournit la soie ?—M. C'est une *chenille* (image) qui fabrique elle-même cette substance et s'en fait un petit nid où elle s'endort. Avant qu'elle ne se réveille, on prend ce petit *cocon*, on le jette dans l'eau bouillante et on dévide le fil qui a souvent 1000 pieds de long. Quand on a beaucoup de ces fils de soie, on les tisse et on en fait ces jolies étoffes brillantes, des rubans, des foulards.

EXERCICES.—Questionner les enfants sur la leçon.—Ecrire à mesure au tableau les mots suivants : vêtements—fourrures—peaux—laine—moutons—robes—manteaux—lin—draps—mouchoirs—coton—tablier—chaussures—*cuir*—feutre—chapeaux—paille—soie.

DESSIN.—Un chapeau simple — un ver à soie.

HISTOIRE DU CANADA

A LOUIS HÉBERT (1)

C'est ici que sa main brandissant la cognée
Abattit la futaie et fraya les chemins
Par où les défricheurs, héroïque lignée,
Passèrent en semant le blé des lendemains.

La forêt l'entourait, fourmillante d'embûches,
De tomahawks sanglants et de férocité ;
Il bâtit un foyer, il entassa les bûches
D'où jaillirent les feux de l'hospitalité.

(1) Poème lu au pied du monument Hébert, le 3 août dernier, par M. L. Drummond, avocat.

Et pour se rapprocher des flammes de son âtre
Les wigwams émigraient des bois et des déserts,
S'érigaient sur le Cap, bordaient le flot folâtre,
Comme aux sources d'argent se rassemblent les cerfs.

Et par les chauds étés, à l'ombre des érables,
Et par les soirs d'hiver, causant au coin du feu,
L'apôtre et le chrétien, aux païens misérables
Dévoilait la douceur de Jésus, Fils de Dieu.

Ta gloire, ô pionnier, ô défricheur de terre,
C'est d'avoir à ton champ prodigué les sueurs,
D'avoir ici creusé ton sillon solitaire,
Malgré ceux qui riaient de tes féconds labours ;

C'est d'avoir en ton cœur vaincu la nostalgie
Du doux pays de France et de son ciel d'azur,
De sa paix, de ses gens—souvenirs de magie—
Pour garder ta vaillance à ton travail obscur,

Sans découragement d'avoir mené la tâche,
Du devoir accablant ayant le seul souci,
De t'être enraciné dans le sol sans relâche ;
Pour ces efforts sans nom et ces luttes, merci !

Que de fois, tu tremblas pour les tiens sans défense !
Ton regard inquiet fouillait les bois voisins,
Autour de ta maison, guettant ta vigilance,
Fureteurs et sournois rôdaient des mocassins.

De ton premier hiver te rappelles-tu l'heure ?
Les grands pins se gerçaient avec des craquements,
L'avalanche couvrait d'un linceul ta demeure,
L'aiglon l'ébranlait jusqu'en ses fondements.

Mais après la tourmente et la dure rafale,
Les étoiles au ciel scintillaient doucement,
Sur les monts souriait l'aurore boréale,
Et tu te reprenais à vivre éperdument.

Le printemps se leva plein de grâces divines ;
Les sources gazouillaient avec un rire clair.
Un manteau vert drapait le cercle des collines,
L'hirondelle bouclait ses parafes dans l'air,

Et l'Habitation mirait ses galeries
Dans l'azur d'un grand port, et les convolvulus
Suspendaient aux buissons leurs guirlandes fleuries,
Et dans la paix du soir s'élevait l'angélus.

Quand tu vis poindre un jour l'opulente semence,
S'enneiger tes pommiers, épier tes moissons,
Il monta de ton cœur un cri de joie immense,
Un cri reconnaissant au Dieu des floraisons.

Et tu pris le sentier de la blanche chapelle
Pour offrir à Jésus l'espoir de tes épis,
Lui demander de voir l'or blond de la javelle,
Et de vœux à ses pieds effeuiller un tapis.

Pour reconnaître enfin ta vaillance et ta peine,
Ta noblesse de cœur, ton courage obstiné,
Ton roi te fit seigneur du superbe domaine,
Du Sault-au-Matelot et du fief Lespinay.

Puis, ayant accompli tes hautes destinées,
Un soir tu te couchas résigné, bénissant,
Tes cendres près de nous dorment disséminées,
Mais ton âme nous aime et parmi nous descend.

Pour qu'aux âges futurs ton nom se perpétue,
Grand ancêtre, aujourd'hui le peuple triomphant
Est venu sur ton fief acclamer ta statue,
Car issu du terroir ce peuple est ton enfant.

Regarde avec bonté le calme paysage,
Les labours et les prés rejoignant le ciel bleu ;
Ce spectacle, on le voit, réjouit ton visage
Et tes lèvres sourient comme pour bénir Dieu.

Bénis nos fins clochers, éveilleurs de prières,
Nos berceaux débordants de fronts roses et purs,
Nos filles au cœur d'or, joyaux de nos chaumières,
Nos fils bronzés ou blonds ainsi que nos blés mûrs.

Garde au cœur de nos gens les vertus de leur race :
L'amour ennoblissant de ce sol nourricier.
Donne-leur de marcher fièrement sur ta trace,
De ne jamais déchoir de leur grand devancier.

ARMAND CHOSSEGROS, S. J.

Montréal, 1er septembre 1917.

UNE HÉROÏNE DE QUATORZE ANS

MARIE-MAGDELEINE DE VERCHÈRES (1)

Si la Nouvelle-France eut ses héros, elle eut aussi son héroïne. Les registres des archives coloniales, connus sous le nom de " Collection Moreau de Saint-Méry ", nous révèlent un exploit tenant du merveilleux accompli aux environs de Montréal par une jeune Canadienne. Faisant preuve d'un sang-froid, d'un courage et d'une endurance qu'auraient pu lui envier de vieux soldats, la fille d'un officier, Mlle Marie-Magdeleine de Verchères, enfant de quatorze ans, organisa seule, et à l'improviste, la défense d'un fort ; et, avec l'aide de quatre hommes y tint tête, huit jours durant, à tout un parti d'Iroquois. Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable.

Ceci se passait, non pas à une époque fabuleuse, mais en 1696, du temps de M. de Frontenac.

À la suite des expéditions manquées contre les Onontagués et les Agniers, alliés des Anglais, puis d'une autre plus heureuse contre les Iroquois, M. de Frontenac avait convoqué en conseil à Québec ses lieutenants Callières et Vaudreuil et les commandants des forts " distants de moins de quatre-vingts lieues ". De ce fait, le sieur de Verchères, commandant le fort de ce nom—car il l'avait construit, et c'était un usage constant au Canada de donner aux postes le nom de leur créateur,—se trouvait à Québec dans la deuxième quinzaine d'octobre de l'année 1696.

Le fort de Verchères, où le drapeau fleurdelisé flottait à huit lieues de Montréal et à trois du poste important de Contrecoeur, comportait habituellement une petite garnison d'une quarantaine d'hommes. Mais ce nombre, lors de l'exploit de Mlle de Verchères, allait se trouver réduit au chiffre infime et invraisemblable de deux. Confiants dans la trêve consentie avec les Iroquois, tous les autres soldats s'étaient, en effet, dispersés dans la campagne pour chasser, abandonnant la garde du fort aux deux sentinelles !

Le capitaine de Verchères, seul officier du fort, se trouvait à Québec, en service commandé. En l'absence de Mme de Verchères en ce moment à Montréal, on arrive à comprendre le laisser-aller incroyable de la garnison... Le poste est situé en pleine brousse, à proximité des Iroquois ; mais ceux-ci viennent de recevoir une sévère leçon. Aidé de nos amis les Hurons, et aussi des Abénakis, la tribu intraitable qui cette fois, " a levé la hache " en notre faveur, M. de Frontenac a défait les Iroquois. Ceux-ci ont perdu de nombreuses chevelures,

(1) Le 22 octobre prochain, il y aura 222 ans que Magdeleine de Verchères accomplit le fameux exploit qui l'immortalisa. A cette occasion, nous reproduisons le magnifique récit ci-dessous.

ont été réduits à implorer la paix. Et aujourd'hui, c'est la trêve... A Verchères, vraiment, qu'y a-t-il à craindre ?

Donc, le 22 octobre de cette année 1696, à 8 heures du matin, une enfant de quatorze ans, Mlle Marie-Magdeleine de Verchères—ou plutôt Mlle Magdelon, ainsi qu'on la dénommait familièrement,—se trouvait à cinq arpents du fort de Verchères quand, entendant tirer plusieurs coups de fusil, elle aperçut une cinquantaine d'Iroquois sortant des buissons et faisant feu sur les habitants du fort, qui se trouvaient alors à une demi-lieue de la redoute. Les Iroquois se précipitaient et enlevaient quatre soldats et une vingtaine d'autres personnes. En même temps, ce cri parvenait aux oreilles de Magdelon :

—Sauvez-vous, Mademoiselle ! Sauvez-vous ! Voilà les Iroquois qui viennent fondre sur nous !

Et Magdelon, se retournant, apercevait, en effet, un fort groupe d'Iroquois—ils étaient exactement quarante-cinq—éloignés seulement d'une portée de pistolet et se dirigeant sur elle à tout allure. Résolue de mourir plutôt que de tomber entre les mains de ces sauvages, Magdelon chercha son salut dans la fuite et courut vers le fort " en se recommandant à la Sainte-Vierge, en lui disant du fond de son cœur : " Vierge sainte, Mère de mon Dieu, vous savez que je vous ai toujours honorée et aimée comme ma chère mère, ne m'abandonnez pas dans le danger où je me trouve ! J'aime mille fois mieux périr que de tomber entre les mains d'une nation qui ne vous connaît pas ".

Voyant son avance, les Iroquois essayaient de tuer Magdelon à coups de fusil. Ils s'arrêtaient pour tirer et la jeune fille passait alors par des émotions bien compréhensibles : " Les balles de quarante-cinq fusils qui me sifflaient aux oreilles me faisaient paraître le temps bien long et l'éloignement du fort bien considérable, quoique j'en fusse bien proche ". Arrivée à portée de la voix, Magdelon criait : " Aux armes ! " Elle espérait que quelqu'un sortirait pour venir la secourir. Vain espoir ! Il n'y avait dans le fort que deux soldats qui, " saisis de frayeur, s'étaient cachés dans la redoute ".

Cette enfant fit alors preuve d'une énergie, d'une intrépidité et d'une présence d'esprit étonnantes. D'une main ferme, elle ouvrait puis refermait la porte du fort, non sans y avoir fait entrer deux femmes qui se lamentaient de la mort de leur maris. Courant au corps de garde où étaient les munitions de guerre, Magdelon y trouvait toute la garnison, c'est-à-dire les deux sentinelles. L'une—un fataliste sans doute—était couchée, attendant le trépas ; l'autre, d'un tempérament plus farouche, brandissait une mèche allumée.

—Que voulez-vous faire de cette mèche ?

—C'est pour mettre le feu aux poudres et nous faire sauter.

—Malheureux ! Retirez-vous ! Je vous le commande.

Ceci dit d'une voix si ferme, si assurée, que le soldat obéissait.

Sur-le-champ, Magdelon "jetait sa coiffe, mettait le chapeau du soldat sur sa tête", prenait un fusil et disait à ses deux frères âgés de douze ans :

—Battons-nous jusqu'à la mort, combattons pour notre patrie et pour la religion. Souvenez-vous des leçons que mon père vous a si souvent données, que des gentilshommes ne sont nés que pour verser leur sang pour le service de Dieu et du roi !

Ayant animé ses frères et les deux soldats par ces paroles, la jeune fille improvisée capitaine n'avait garde d'oublier les ruses de guerre. Elle faisait donc "plusieurs petits mouvements pour donner à connaître qu'il y avait beaucoup de monde" ; puis elle chargeait elle-même un canon et, telle Mlle de Montpensier à la porte Saint-Antoine, elle le tirait sur les assaillants, "non seulement pour les effrayer en leur faisant voir que nous étions en état de nous bien défendre, ayant du canon, mais encore pour avertir nos soldats qui étaient à la chasse de se sauver dans quelque autre fort". Magdelon avait une âme bien trempée. Elle pensait à tous et à tout. Ainsi, remarquant que, malgré le bruit de son artillerie et d'une fusillade aussi continue que possible, on entendait "les cris lamentables des femmes et des enfants qui venaient de perdre leurs maris leur frères et leurs pères", elle avait la présence d'esprit de représenter à ces gênantes personnes le danger auquel les exposaient ces hurlements, et leur ordonnait de se taire, "afin de ne pas donner lieu de croire qu'ils étaient sans ressource et sans espérance".

Pendant que cette jeune et intrépide commandante du fort de Verchères organisait la défense, elle apercevait, débarquant d'un canot, à peu de distance des Iroquois, le sieur Pierre Fontaine et sa famille. Devinant que ces nouveaux venus allaient être tués et enlevés, si on ne leur portait un prompt secours, Magdelon demandait aux deux soldats d'aller à leur rencontre. Hélas ! le silence de "la garnison" faisait connaître son peu de résolution. Mlle de Verchères ne se découragea pas et ne perdit pas un temps précieux à récriminer contre la pusillanimité de ces braves militaires. Commandant à La Violette, son domestique, de faire sentinelle à la porte du fort et de la tenir ouverte, elle se dirigea résolument seule, le fusil à la main, vers la famille Fontaine, ordonnant en outre que "si elle était tuée, l'on fermerait la porte du fort et l'on continuerait toujours à bien se défendre". Et, sans regarder en arrière, Magdelon s'avança d'un pas ferme, "dans la pensée, écrite, que Dieu lui avait inspirée, que les ennemis croiraient que c'était une feinte pour les engager de venir au fort, d'où l'on ferait une vive sortie sur eux". Les Iroquois le crurent effectivement, et Mlle de Verchères sauva ainsi Pierre Fontaine, sa femme et ses enfants, qu'elle fit marcher devant elle jusqu'au fort, à la vue de l'ennemi. Plus tard, elle devait noter avec un légitime orgueil : "Une contenance si fière

fit croire aux Iroquois qu'il n'y avait plus à craindre pour nous. Ils ne savaient pas qu'il n'y avait dans le fort de Verchères que mes deux jeunes frères âgés de douze ans, notre domestique, deux soldats et un vieillard âgé de quatre-vingts ans avec quelques femmes et quelques enfants".

Fortifiée de la précieuse recrue donnée par le canot de Fontaine, Magdelon commanda que l'on continuât à faire feu sur l'ennemi.

C'est alors que se place un épisode qui fera juger du sang-froid et du courage de cette enfant de quatorze ans. Elle venait de se souvenir qu'elle avait "trois poches de linge" et quelques couvertures hors du fort. Demandant aux soldats si l'un d'eux voulait l'accompagner le fusil à la main à la recherche de son linge, elle n'en obtenait, comme tout à l'heure quand il s'était agi de secourir la famille Fontaine, qu'un silence édifiant. Alors Magdelon dit à ses jeunes frères :

—Prenez vos fusils et venez avec moi !

Puis, s'adressant aux autres :

—Pour vous, continuez à tirer sur les ennemis pendant que je vais chercher mon linge.

Et elle effectua deux voyages à la vue des Iroquois qui, suspectant quelque ruse de guerre, n'osèrent s'avancer ni même tirer. "J'éprouvai, nous dit Mlle de Verchères, que quand Dieu gouverne les choses, l'on ne peut que bien réussir".

Cependant, les minutes et les heures s'écoulaient, et le soleil se couchait, au milieu d'une tempête de neige et de grêle "annonçant la nuit la plus affreuse qui se puisse imaginer." Les Iroquois, toujours en présence, bien loin de se rebuter, faisaient juger par leurs mouvements qu'ils tenteraient l'escalade du fort à la faveur de la nuit. Qu'allait faire notre héroïne ?

Rien ne la trouvait au dépourvu, rien ne devait la décourager. Prenant son rôle plus au sérieux que jamais et avec une gravité qui, en toutes autres circonstances, eût été risible, elle assemblait toutes ses troupes, c'est-à-dire six personnes, et leur tenait ce langage : "Dieu nous a sauvés aujourd'hui des mains de nos ennemis, mais il faut prendre garde de ne pas tomber cette nuit dans leurs filets. Pour moi, je veux vous faire voir que je n'ai point de peur. Je prends le fort pour mon partage avec un homme âgé de quatre-vingts ans et un soldat qui n'a jamais tiré un coup de fusil. Et vous, Pierre Fontaine, La Bonté et Galbet (noms des deux soldats), vous irez à la redoute avec les femmes et les enfants, comme étant l'endroit le plus fort. Si je suis prise, ne vous rendez jamais, quand même je serais brûlée et hachée en pièces à vos yeux. Vous ne devez rien craindre dans cette redoute pour peu que vous combattiez." Et la défense s'organisait aussitôt selon les instructions de Magdelon.

Durant la nuit, chacun s'acquitta bien de sa mission. Malgré la

neige et la grêle, malgré le sifflement du vent du Nord-Est, qui est un vent terrible au Canada dans cette saison, l'on entendait à tout moment les cris de veille : "Bon quart !" se répandant de la redoute au fort et du fort à la redoute.

A entendre tous ces appels, on aurait cru le fort pourvu d'une garnison nombreuse. Aussi les assaillants, de cette belliqueuse tribu des Iroquois qui est aussi la tribu rusée par excellence, y furent-ils trompés. Ils l'avouèrent dans la suite à M. de Callières, en lui déclarant qu'ils avaient tenu conseil pour tenter la prise du fort pendant la nuit, mais que la garde qu'on y faisait sans relâche les avait empêchés d'exécuter leur dessein, d'autant plus que, le jour précédent—ce jour que Mlle de Verchères, avec une emphase que nous pouvons lui pardonner, appelle "le jour de la grande bataille",—le feu des défenseurs leur avait causé des pertes sensibles.

Le jour vint, semblant dissiper les inquiétudes de Magdelon, car elle parut au milieu des soldats avec un visage gai, en leur disant : "Puisque, avec le secours du ciel, nous avons bien passé cette nuit, tout affreuse qu'elle a été, nous en pourrons bien passer d'autres en continuant notre bonne garde et en tirant le canon d'heure en heure pour avoir du secours de Montréal ou de Contreccœur."

Devant l'énergie et la bonne humeur de Magdelon, tout le monde avait repris espoir. Il n'y eut que la femme de Pierre Fontaine, Marguerite Antiome, qui "extrêmement peureuse comme il est naturel à toutes les femmes parisiennes," selon ce qu'écrira avec malice Magdelon la Canadienne, suppliait son mari de la conduire coûte que coûte au fort Contreccœur. "Car, certes, si elle avait été assez heureuse pour échapper la première nuit à la fureur des sauvages, elle ne devait pas s'attendre au même bonheur la nuit suivante. Le fort de Verchères ne valait rien ; il n'y avait point d'hommes pour le garder, et y demeurer, c'était follement s'exposer à un danger évident : un esclavage perpétuel ou la mort à petit feu."

Le pauvre mari était perplexe. Laisserait-il sa femme fuir seule ? Abandonnerait-il Magdelon ? "Je vais, repartit-il, vous armer un canot d'une bonne voile avec vos deux enfants qui savent bien canoter. Pour moi, je n'abandonnerai jamais le fort de Verchères, tant que Mlle Magdelon y sera." Et Fontaine entendait notre héroïne lui répondre d'un ton ferme "qu'elle n'abandonnerait jamais le fort, qu'elle aimerait mieux périr que de le livrer aux ennemis, qu'il était d'une conséquence infinie que les sauvages n'entrassent dans aucun fort français, qu'ils jugeraient des autres par celui-ci s'ils s'en emparaient, et qu'une pareille connaissance ne pourrait servir qu'à augmenter leur fierté et leur courage."

. Et cette invraisemblable défense d'un fortin, sous les ordres d'une amazone de quatorze ans, se prolongea—chose plus incroyable

encore !—durant huit jours : pénibles et interminables jours qui, selon les expressions mêmes de Mlle de Verchères, furent vécus “dans de continuelles alarmes, toujours à la vue des ennemis et exposés à leur fureur et à leur barbarie”. L’attitude de Magdelon ne faiblit pas un seul instant ; elle montrait toujours un air riant et gai, ranimant par son entrain le courage de sa petite troupe, la soutenant par l’espérance, par la certitude d’un secours prochain. . . .

Enfin, dans la nuit du 28 au 29 octobre, le salut se montra sous la forme du lieutenant de la Monnerie, arrivant de Montréal avec quarante hommes. Ici, laissons la parole à Magdelon.

“Ne sachant pas si le fort était pris, M. de la Monnerie faisait son approche en grand silence. Une de nos sentinelles, entendant quelque bruit, cria : “Qui vive ?”

“J’étais pour lors assoupie la tête sur une table, mon fusil de travers dans mes bras. La sentinelle me dit qu’elle entendait parler sur l’eau. Sans perdre de temps je montai sur le bastion pour reconnaître à la voix si c’étaient des sauvages ou des Français.

“Je leur demandai : “Français !—C’est la Monnerie qui vient vous donner du secours.”

“Je leur fis ouvrir la porte du fort, j’y plaçai une sentinelle, et je m’en allai au bord de l’eau pour les recevoir.

“Aussitôt que je l’aperçus, je le saluai par ces paroles :

“—Monsieur, soyez le bienvenu, je vous rends les armes.

“—Mademoiselle, répondit-il d’un air galant, elles sont en bonnes mains.

“—Meilleures que vous ne croyez, lui répliquai-je.

“Il visita le fort, il le trouva en très bon état, une sentinelle sur chaque bastion. Je lui dis :

“—Monsieur, faites relever mes sentinelles, afin qu’elles puissent prendre un peu de repos. Il y a huit jours que nous ne sommes pas descendus de nos bastions.”

Ainsi se termina l’incroyable siège du fort de Verchères, en l’an de grâce 1696.

Cet épisode des guerres du Canada apparaîtrait à coup sûr invraisemblable et tiré de la fable, si la relation n’en avait été corroborée par les divers témoins et acteurs : M. de la Monnerie et ses soldats, les défenseurs de Verchères et les assaillants eux-mêmes.

Le récit du siège du fort de Verchères passa les mers et vint aux oreilles de la cour. M. de Frontenac reçut l’ordre d’accorder à Magdelon la juste récompense qu’elle postulerait. L’héroïne fut modeste. D’une famille peu fortunée, elle demanda pour elle “une petite pension de cinquante écus comme à une veuve d’officier”, et, rappelant qu’elle avait eu un frère brûlé par les Iroquois, elle suppliait, en outre, qu’on accordât une enseigne à un autre de ses frères, cadet dans les troupes canadiennes.

Quelques années plus tard, en 1703, un homme de tête et de cœur, le capitaine de vaisseau comte de Vaudreuil, était nommé gouverneur général de la Nouvelle-France. Il appartenait à cette illustre maison Rigaud de Vaudreuil dont l'origine se perd dans la nuit des temps, si l'on en croit un vieux diction languedocien.

La conduite héroïque de Mlle de Verchères n'était pas oubliée de Vaudreuil. Il s'était mis dans la tête de chercher à Magdelon un époux digne d'elle. Son choix se porta sur l'un de ses plus vaillants officiers, M. de la Pérade de la Naudière, à qui il fit remarquer qu'en cas de danger, sa femme serait son meilleur lieutenant et qu'elle serait de taille à le défendre et à lui sauver la vie." Vaudreuil ne croyait pas si bien dire. Car, s'il faut en croire les archives canadiennes, en l'année 1722, Mme de la Pérade, armée d'un casse-tête, sauva d'une mort certaine son jeune fils assailli par des sauvages Abénakis.

MARC DE GERMINY (*Le Noël.*)

LES CHEMINS DE FER DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

UNE LEÇON DE GÉOGRAPHIE PRATIQUE

Nous sommes heureux de pouvoir fournir aujourd'hui la liste complète des chemins de fer de la province de Québec, y compris : point de départ, terminus, longueur, etc. Nous reproduisons cet important travail d'un récent rapport du ministre des Travaux publics de la Province de Québec.

TABLEAU indiquant la longueur des chemins de fer construits ou en exploitation, ou prêts à être livrés à l'exploitation, dans la province de Québec, le 30 juin, 1916 :

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL		Milles
De la rivière Resigouche—(frontière du Nouveau-Brunswick jusqu'à la jonction de la " Chaudière ")	300.07	
Embranchement de la Rivière-du-Loup	4.00	
“ de la Chaudière	16.38	
“ de Rimouski	2.00	
“ de la Rivière-Ouelle	6.30	
	—	328.75
CHEMIN DE FER " LE QUÉBEC CENTRAL "		
De la jonction à Harlaka, avec l'Intercolonial, jusqu'à Sherbrooke	138.00	
De la jonction Beauce jusqu'à St-Georges	24.15	
Embranchement de Tring	59.36	
De St-Georges à Sainte-Sabine	31.34	
De Ste-Sabine au lac de la Frontière	23.82	
	—	376.67
CHEMIN DE FER " INTERCOLONIAL "		
(Maintenant un chaînon de la ligne courte de la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien)		
De la jonction avec le Grand-Tronc, à Lennoxville, jusqu'à la frontière du Maine, E.-U.	81.25	

CHEMIN DE FER "LE GRAND-TRONC"

De la frontière de New-Hampshire jusqu'à Montréal.....	131.00
De Lévis à Richmond.....	96.50
Embranchement d'Arthabaska jusqu'à "Doucet's Landing".....	34.71
De la jonction à St-Lambert jusqu'à "Rouse's Point".....	43.68
Embranchement de Ste-Martine : de St-Isidore à Hemmingford...	24.15
De Brousseau à Dundee.....	62.20
De Montréal à Lachine.....	8.00
De Montréal à la frontière d'Ontario.....	44.00
De la jonction avec le chemin de fer Canadien du Pacifique au Sault-au-Récollet, jusqu'à Lachine.....	6.50
	—450.74

RÉSEAU DU CHEMIN DE FER DU SUD-EST

(Maintenant sous le contrôle de la Compagnie du Pacifique Canadien)

Chemin de fer du Sud-Est proprement dit :—

De la frontière du Vermont à Farnham-Ouest.....	44.00
Chemin de fer Richelieu, Drummond et Arthabaska : de la jonction de Sutton à Sorel.....	96.00
Embranchement de St-Césaire.....	8.00
Chemin de fer de jonction du St-Laurent et du Lac Champlain : de Stanbridge à St-Guillaume.....	61.00
Embranchement de l'Avenir.....	11.50
	—220.50

CHEMIN DE FER "LE CANADA ATLANTIQUE"

(Maintenant exploité par la Compagnie du Grand-Tronc.)

De la frontière Ontario à la jonction Lacolle.....	53.09
--	-------

CHEMIN DE FER DE QUEBEC ET DU LAC ST-JEAN

Depuis la jonction avec le chemin de fer Canadien du Pacifique, à 4 milles de Québec, à l'Ancienne-Lorette jusqu'à la jonction de Chambord.....	172.84
Depuis la jonction de Chambord jusqu'à Roberval.....	13.86
Depuis la jonction de Chambord jusqu'à Chicoutimi.....	51.22
Section terminale entre St-Ambroise et la Jeune-Lorette et la nouvelle station sur la propriété Drum au "Palais", à Qué- bec.....	12.00
Embranchement, La Tuque.....	39.72
" Roberval, jusqu'au quai du gouvernement.....	1.00
" de Limoilou jusqu'à l'Étang sur la rivière Montmorency.....	7.62
	—298.26

CHEMIN DE FER DE MONTRÉAL ET DU LAC MASKINONGÉ

(Exploité par le Pacifique Canadien.)

Depuis la jonction avec le chemin de fer Canadien du Pacifique Près de St-Félix-de-Valois, jusqu'à St-Gabriel-de-Brandon.....	13.00
--	-------

CHEMIN DE FER DU COMTÉ DE DRUMMOND

(Maintenant partie de l'Intercolonial.)

De la jonction avec le Grand-Tronc, à Ste-Rosalie, jusqu'à la jonction de la Chaudière.....	115.98
Depuis St-Léonard jusqu'à Nicolet.....	14.68
	—130.66

CHEMIN DE FER DE L'ASSOMPTION

(Maintenant Canadian Northern Railway.)

De la jonction avec le Pacifique Canadien, à l'Épiphanie, jusqu'au village de l'Assomption.....	3.50
---	------

RESEAU DU VERMONT CENTRAL

Chemin de fer Vermont Central—de St-Jean à la frontière du Vermont.....	26.00
Chemin de fer Stanstead, Shefford et Chambly ;—de la jonction avec le Vermont Central, à deux milles de St-Jean, jusqu'à Waterloo.....	41.00
Chemin de fer Montréal, Portland et Boston ; de St-Lambert à la frontière, près de Frelighsburg.....	54.00
	—121.00

CHEMIN DE FER DE BOSTON ET MAINE,—RÉSEAU DE LOWELL, DIVISION DE PASSUMPSIC

Chemin de fer de Massawippi ;—de la jonction avec le Grand-Tronc, à Lennoxville, jusqu'à "North Derby", sur la frontière de New-Hampshire.....	34.75
Embranchement de Stanstead.....	5.00
	—39.75

CHEMIN DE FER CANADIEN-PACIFIQUE

De Montréal à Ottawa.....	120.00
De Hull à Aylmer.....	7.50
Embranchement, de St-Jérôme.....	13.30
“ Buckingham : depuis la station de Buckingham jusqu'au village de Buckingham... ”	3.20
“ St-Lin..... ”	15.10
“ St-Eustache..... ”	6.00
“ Joliette :—de la jonction de Joliette à St-Félix-de-Valois..... ”	16.60
“ Berthier..... ”	2.10
“ des-Piles..... ”	26.90
De la jonction St-Martin jusqu'à Québec.....	159.10
Extension à l'eau profonde, Québec.....	0.86
Chemin de ceinture, à Trois-Rivières.....	3.00
De la jonction de Montréal à la frontière d'Ontario.....	42.00
De la jonction de Montréal jusqu'au "North Troy", comté de Brome.....	89.00
De Waterloo à Sherbrooke.....	39.00
De la station de Windsor à la jonction de Montréal.....	4.80
De Mile-End à la jonction Adirondack.....	10.00
De la jonction St-Luc à la jonction ouest.....	1.70
	—560.16

CHEMIN DE FER DU TÉMISCOUATA

Depuis Fraserville jusqu'à la frontière du Nouveau-Brunswick.....	69.28
---	-------

CHEMIN DE FER DE VAUDREUIL ET PRESCOTT

(Maintenant le chemin de fer Montréal et Ottawa—exploité par le Pacifique Canadien)	
De Vaudreuil à la Pointe-Fortune.....	23.50

CHEMIN DE FER DU ST-LAURENT ET DES ADIRONDACKS	
(Exploité par le New-York Central)	
De la jonction avec le Canada-Atlantique, près de Valleyfield, jusqu'à la ligne frontière, dans la direction de Malone, Etats-Unis.....	20.38
De Valleyfield à la jonction Adirondack.....	16.10
	36.48
CHEMIN DE FER D'HEREFORD	
(Maintenant exploité par le " Maine Central ")	
De Cookshire jusqu'à la frontière du Vermont, à Hall's Stream.	35.00
Embranchement de Cookshire jusqu'à " Lime Ridge ", aux carrières de chaux et de marbre.....	18.52
	53.52
CHEMIN DE FER DE LA MONTAGNE D'ORFORD	
(Exploité par le Pacifique Canadien)	
Depuis Windsor-Mills jusqu'à la ligne frontière E.-U.....	57.30
CHEMIN DE FER DE PONTIAC ET RENFREW	
Depuis la station Wiman, sur le chemin de fer de jonction de Pontiac au Pacifique, jusqu'aux mines de la compagnie de Bristol.....	5.00
CHEMIN DE FER COMTÉS-UNIS	
(Exploité par le " Québec, Montréal & Southern ")	
De la jonction avec le Grand-Tronc, à St-Hyacinthe, jusqu'à Iberville.....	28.70
De St-Hyacinthe à la jonction du Pacifique à St-Robert.....	31.14
	59.84

(à suivre)

DOCUMENTS OFFICIELS

PRIME AUX INSTITUTEURS ET AUX INSTITUTRICES (1918-1919)

Nous attirons l'attention des instituteurs et des institutrices sur la *formule* ci-dessous. Prière de lire attentivement les instructions qui la terminent. Cette formule sera adressée, en octobre prochain, à chaque institutrice qui a droit à la prime pour long service. Elle devra être remplie en entier et avec soin :

"No.

FORMULE POUR DEMANDER LA PRIME ACCORDÉE PAR LE GOUVERNEMENT AUX INSTITUTEURS ET AUX INSTITUTRICES QUI ONT ENSEIGNÉ PENDANT PLUS DE DIX, DE QUINZE OU DE VINGT ANS.

(Les personnes qui ont déjà reçu la prime devront, si elles enseignent une autre année faire leur demande sur cette formule.)

A. M. le Surintendant de l'Instruction publique,
Québec.

MONSIEUR,

J'ai enseigné pendant ans, dans la province de Québec.
Pendant l'année scolaire finissant le 30 juin 19... , j'ai enseigné dans la municipalité
de
Nom ou No de l'école
Vous voudrez bien envoyer le chèque qui me sera destiné à l'adresse suivante.
.....
Le nom sur mon diplôme est :

Afin d'empêcher tout retard et éviter des erreurs, le Surintendant recommande de faire signer cette formule par l'Inspecteur d'écoles, lors de sa visite.

Signature de l'Inspecteur d'écoles

P. S.—La demande de bonus doit être faite avant le 1er de juin de chaque année.
La demande doit être renouvelée chaque année. Comme le département ne peut garantir le paiement des arrérages, on s'expose à perdre la prime si on ne la demande pas en temps.

AVIS AUX SECRÉTAIRES-TRÉSORIFIERS

CONCERNANT LE RECENSEMENT DES ENFANTS D'AGE SCOLAIRE

Nous attirons l'attention des secrétaires-trésoriers des commissions scolaires sur l'amendement apporté à l'article 2768 du *Code scolaire*. En vertu de cet amendement, le secrétaire-trésorier doit, lors du recensement des enfants d'âge scolaire, tenir compte des enfants de 16 à 18 ans. " Dans ce recensement, il doit faire la distinction entre les enfants de sept à quatorze ans, et ceux de cinq à sept ans, de quatorze à seize ans et de seize à dix-huit ans révolus, et indiquer le nombre de ceux qui, dans chacune de ces catégories, assistent à l'école ". (*Art. 2768 amendé par 7 Geo. V, chap. 27, sec. 5.*)

Noter que le même article oblige le secrétaire-trésorier à faire le recensement des enfants d'âge scolaire dans la municipalité, " entre le premier jour de septembre et le premier jour d'octobre de chaque année ".

BUREAU CENTRAL DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES

SESSION DE JUIN 1918

Les examens ont duré quatre jours, du 25 au 28 juin 1918, inclusivement, et ils ont eu lieu dans les 32 localités mentionnées à l'article 80 des règlements du Comité catholique.

2,803 aspirants et aspirantes ont été admis aux examens après s'être conformés fidèlement aux prescriptions des règlements ; c'est 200 de plus que l'année dernière.

Les 2,803 candidats, 289 hommes, dont 188 religieux appartenant à diverses communautés enseignantes, et 2514 femmes, dont 83 religieuses de plusieurs communautés, se répartissent comme suit :

1,236 (51 hommes et 1185 femmes) pour le diplôme d'école primaire élémentaire ;

1,216 (141 hommes et 1075 femmes) pour le diplôme d'école primaire intermédiaire (modèle) ;

351 (97 hommes et 254 femmes) pour le diplôme d'école primaire supérieure (académique.)

2,070 ont passé leurs examens avec succès, savoir :

950 pour le brevet élémentaire (38 aspirants et 912 aspirantes) ;

852 " " modèle (99 " et 753 ") ;

278 " " d'académie (62 " et 206 ") ;

733 n'ont pas réussi à obtenir leurs diplômes, savoir :

286 pour le diplôme d'école élémentaire (14 aspirants et 272 aspirantes) ;

364 " " modèle (42 aspirants et 322 aspirantes) ;

83 " " académique (35 aspirants et 48 aspirantes).

Ce qui donne les résultats suivants :

1.—Pour le brevet élémentaire 77% ont réussi et 23% ont échoué ;

2.— " " modèle 70% " " et 30% " "

3.— " " d'académie 77% " " et 23% " "

Résultat général : 74% de tous les candidats ont obtenu des diplômes et 26% ont été refusés.

Voici l'opinion des membres du Bureau sur l'ensemble des épreuves qu'ils ont corrigées :

MATIERES	ELEMENTAIRE	MODELE	ACADEMIQUE
Prières et catéchisme.....	Très bien.....	Bien.....	Bien.
Lecture française.....	Bien.....	Très bien.....	Très bien.
Lecture latine.....	Bien.....	Bien.....	Très bien.
Grammaire française et analyse.....	Très bien.....	Bien.....	Très bien.
Dictee française.....	Bien.....	Bien.....	Bien.
Ecriture.....	Faible.....	Faible.....	Faible.
Littérature (préceptes).....	Bien.....	Bien.....	Très bien.
Composition française.....	Bien.....	Bien.....	Bien.
Histoire Sainte.....	Bien.....		
Histoire Sainte et de l'Eglise.....		Bien.....	Très bien.
Histoire du Canada.....	Très bien.....	Très bien.....	Très bien.
Géographie.....	Passable.....	Faible.....	Passable.
Instruction civique.....	Assez bien.....	Assez bien.....	Faible.
Arithmétique.....	Très bien.....	Bien.....	Bien.
Calcul mental.....	Bien.....	Très bien.....	Très bien.
Toisé.....		Bien.....	Bien.
Géométrie.....			Passable.
Comptabilité.....	Passable.....	Très bien.....	Très bien.
Pédagogie.....	Bien.....	Très bien.....	Excellent.
Agriculture.....	Très bien.....	Très bien.....	Très bien.
<i>Sciences naturelles :</i>			
Zoologie et botanique.....	Bien.....		
Zoologie, botanique et cosmographie.....		Bien.....	Très bien.
Hygiène.....	Bien.....	Très bien.....	Très bien.
Bienséances.....	Bien.....	Très bien.....	Très bien.
Dessin.....	Assez bien.....	Bien.....	Bien.
Histoire de France.....		Bien.....	Bien.
Histoire d'Angleterre.....		Assez bien.....	Bien.
Histoire des Etats-Unis.....	Assez bien.....	Bien.....	Très bien.
Histoire ancienne.....			Bien.

Algèbre.....	Bien.....	Bien.
Trigonométrie.....		Assez bien.
Physique.....		Bien.
Cosmographie.....		Bien.
Philosophie.....		Assez bien.

LANGUE ANGLAISE

MATIERES	ELEMENTAIRE	MODELE	ACADEMIQUE
Grammaire anglaise.....	Bien.....	Bien.....	Bien.
Dictée anglaise.....	Très bien.....	Bien.....	Très bien.
Composition anglaise.....	Faible.....	Bien.....	Bien.
Littérature anglaise.....	Bien.....	Bien.....	Bien.

ANGLAIS POUR LES CANDIDATS DONT LA LANGUE MATERNELLE EST LE FRANÇAIS

Grammaire anglaise.....	Assez bien.....	Assez bien.....	Passable.
Dictée anglaise.....	Bien.....	Bien.....	Faible.....
Composition anglaise.....	Mal.....	Mal.....	Mal.

NOTES DU BUREAU

Le Bureau signale particulièrement à l'attention du personnel enseignant et aux aspirantes et aspirants, les matières dont la note moyenne n'atteint pas au moins *bien*.

DOCUMENTS SCOLAIRES

UN CONGRÈS DE COMMISSAIRES D'ÉCOLES A VICTORIAVILLE

Le 12 juin dernier a eu lieu à Victoriaville le 26^e congrès des commissaires d'écoles. Cette œuvre pratique et efficace, a été inaugurée à Laprairie en 1912.

Ce congrès, organisé par M. l'inspecteur T. Warren, a remporté un complet succès. Il fut présidé par l'honorable C.-F. Delage, surintendant de l'Instruction publique. L'honorable J. Décarie, secrétaire de la Province, Mgr O. Milot, V. G., représentant S. G. l'Évêque de Nicolet, M. C.-J. Magnan, Inspecteur général des écoles catholiques; M. J.-L. Perrault, député du comté d'Arthabaska à la Législature de Québec, M. T. Warren, inspecteur d'écoles, prirent part au congrès en y adressant la parole.

Plus de cent cinquante commissaires d'écoles, représentant 28 municipalités scolaires des comtés d'Arthabaska, Mégantic et Nicolet, assistaient au congrès, qui fut des plus pratiques. A ce congrès, on parla de la fréquentation scolaire, des traitements des instituteurs et des institutrices, des devoirs des commissaires d'écoles.

148^e CONFERENCE DES INSTITUTEURS DE LA CIRCONSCRIPTION DE L'ÉCOLE NORMALE JACQUES-CARTIER. (31 MAI 1918).

Étaient présents : Mgr Lepailleur, M. le juge Lafontaine, MM. les abbés Dubois Desrosiers et Maurice, MM. Nap. Brisebois, J.-P. Labarre, A. Leblond de Brumath, J. D. Langevin, Z. Guérin, J.-M. Manning, M. l'abbé J.-N. Dupuis, D. Malone, P. Malone, C. Paulhus, J.-M. Tremblay, A. Cléroux, J.-S. Maynard, G.-E. Pagé, J.-W. Meloche.

J.-D. Pilon, E. Lefebvre, J.-D. Guérin, E. Lanthier, T. Ouellette, Arthur Sauvé, J.-E. Lamar, S.-J. Turcotte, A. Méthot, S. Boutin, J. Parayre, J. Bragdon, J.-R. Paquin, E. Lachapelle, J.-E. Pellerin, W. Dubuc, P. Meunier, H. Marcotte, D. Caplette, U. Charlebois, C. Contant, G. Huneault, V.-W. Meek, A. Komroosky, H. Taillefer, G. Fame-lart, J.-M. Tremblay, J. Corriveau, J.-B. Desaulniers, F.-X. St-Laurent, P. Bibaud, M. Bibaud, J.-A.-N. Gervais, M. Eudore Gobeil, W. Lévesque, Louis Baron, E. LeBlanc, E. F. Fournel, H. Desrosiers, A.-L. Bernier, M. Tassé, E. Brabant, M. Ouimet, C. Laurier, L.-L. Hébert, J.-L. Tremblay, W. Mondor, A. Blain, L. Béland, S. Séguin, A. St-Laurent, S. Boisvert, E.-R. Marcel, E. Dechatelet, P.-E. Smith, J.-A. Archambault, E. Bertrand, L. Labonté, W. Lanoix, A. Daviault, J. Bédard, J.-A. Berry, W.-H. Carrick, C.-J. Shaw, C.-F. Foy, A. Sitarsky, A. Madore, W.-L. O'Donoghue, A. Langelier, A.-C. Dumas, E. Deslauriers, F.-X. Dumas, S. Ferland, A. Philippon, D. Mathieu, L. Roch, W.-J. Brennan, J. Colpron, J.-W. Fahey, L.-O.-A. Vallières, J.-H. Brazeau, J.-M. Dionne, A.-L. Auger, J.-T.-A. Giroux, V.-E. Guévremont, J. Fabre, P. Charre, A. Doyon, A. Cantin, V. LaCharité, J.-E. Bernier, P.-Z. Nadon, J.-R. Monette, M.-J. Lavoie, J.-D. Tourigny, S. Laprade, C. Denhey, I. Beauchemin, J.-A. Gagnon, W. Smith, J.-D.-R. Bergeron, J.-A. E. Dion, C.-E. Jodry, A. Nobert, J.-A. Loranger, J.-A. Dupuis, G.-A.-C. Trudel, J. Brabant, J.-A. Lecomte, D.-X. Dumas, A. Dumas, L.-A. Gariépy, N. Bélisle, R. Saint-Onge, C.-W. Paradis, J.-B. Turcotte, L.-P.-J. Jasmin, J.-R.-E.- Ducharme, H. Lapiere, J.-L. Beaugard, J.-S. Tremblay, I.-L.-E.- Trudeau, J.-A. Lussier, H. Valois, A. St-Martin, J.-T. McCarthy, E. Kelly, A.-P. O'Keefe, A. Clarke, W.-L. Gallagher, T.-K. Brennan, D.-R. Cartier, J. White, J. Lyng, S. Humphries, J. Duggan, R. O'Neil, J.-J. Tynan, G. Kowbel, L.-O.-A. Vallières, J.-H. Brazeau, J.-M. Ferragne, J. Hébert, E. Robert, J.-G. Gagné, J.-E. Bertrand, J. Chouinard, J. Ducharme, L.-J. Jasmin, F. Gougoux, A. Ladouceur, J.-B. St-Amour, A. Dorais, J.-E. Corbeil, J.-P. Fortin, O. Gratton, J.-G.-A. Payment, J.-R. Charbonneau, J.-H. Bouthillier, J.-H. Baril, G. Flanagan, C. Bellefleur, I. Vautrin, Z. Michaud, T. Ferland, J.-E. Patenaude, G. Lemerise, I. Germain, P. Bilodeau, J.-W. Milot, A. Bonneville, J.-C. Miousse, A. Beauchesne, H. Morel, J.-E. Renaud, R. Desjardins, D. Morin, A. Beauchamp, A. Bélisle, J.-J. McCullum, P.-J. Fitzpatrick, A.-B. Charbonneau et tous les élèves-maîtres de l'Ecole Normale Jacques-Cardier.

Les minutes de la 147^e séance sont lues par le secrétaire puis adoptées.

M. le Président invite M. le juge Lafontaine à prendre la parole.

M. le Juge se déclare tout d'abord un ami de l'éducation et particulièrement des professeurs et de tout le corps enseignant, à preuve qu'il a eu dans sa jeunesse des velléités de se faire instituteur ; il vante les beautés de l'œuvre scolaire, le mérite des instituteurs ; il promet de s'occuper de leurs intérêts.

M. le trésorier fait son rapport qui accuse un léger surplus en caisse, puis il procède à la perception des contributions.

Les élections qui sont à l'ordre du jour donnent le résultat suivant : président : A. Ladouceur ; vice-président : D.-R. Carrière ; secrétaire : A.-B. Charbonneau ; Trésorier : Chs Marchildon ; Bibliothécaire : R.-Z. Baulne ; délégué à la commission administrative du Fonds de Pension : J.-N. Perrault.

M. le Président prend possession du fauteuil. En quelques phrases brèves, M. Ladouceur remercie MM. les membres de la confiance qu'ils lui prêtent et de l'honneur qu'ils lui font ; il s'efforcera de mériter l'une et l'autre.

M. J.-D. Langevin est appelé à donner sa conférence sur la jalousie de l'enfant dans la famille et à l'école.

Le conférencier commence par faire l'historique de la jalousie à travers les siècles, puis, entrant dans le vif de son sujet, il analyse l'égoïsme inné de l'enfant, ce que font les parents et les instituteurs pour corriger cette tendance ; il énumère les causes de jalousie dans la famille et à l'école, puis il indique les remèdes.

Sa conférence est pleine de philosophie et même de psychologie ; elle est de plus embellie par une forme littéraire assez recherchée.

M. le Président lui offre ses félicitations ainsi que M. l'abbé Dupuis.

Le rapport du comité de régie touchant la revision de la constitution et des règlements de l'Association est ensuite adopté avec quelques modifications et quelques additions. Au chapitre des motions, les suivantes sont adoptées :

Proposé par M. W. O'Donoghue, appuyé par M. J.-P. Labarre: que les honoraires du secrétaire soient portés à \$ 35.00 par année. Adopté.

Proposé par M. J.-D. Langevin, appuyé par M. J.-P. Labarre: que la constitution et les règlements de l'Association tels qu'amendés par l'assemblée soient adoptés. Adopté.

Proposé par M. H. Meloche, appuyé par M. A. Lapointe: que l'on procède à l'élection des quatre membres du comité de régie. Adopté.

Les messieurs suivants sont élus par acclamation membres du comité de régie: MM. J.-D. Langevin, J.-T. McCarthy, H. Meloche, T. Ouellette.

Proposé par M. J.-P. Labarre, appuyé par le secrétaire: qu'un vote de remerciement soit offert à M. le juge Lafontaine pour la distribution aux professeurs d'une de ses conférences imprimées sur l'alcoolisme. Adopté.

Et la séance est levée.

A.-B. CHARBONNEAU,
Secrétaire.

AU CERCLE PEDAGOGIQUE ROY

RÉCEPTION DE M. L'ABBÉ PHILIPPE PERRIER

LA FORMATION DU CARACTÈRE ET DE LA PERSONNALITÉ DE L'ENFANT (1)

Le Cercle Roy tenait, le 14 juin, sa dernière séance régulière de l'année. Pour la circonstance il avait invité M. l'abbé Philippe Perrier, ancien visiteur distingué de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal. Le personnel dirigeant du cercle n'a pas tari d'éloges envers son hôte qui, de retour d'un voyage aux Etats-Unis, avait bien voulu parler devant lui de la formation du caractère et de la personnalité de l'enfant.

M. l'abbé Perrier n'a pas craint de dire les vérités les plus courageuses au siècle de mensonge dans lequel nous vivons. Il a donné aux membres du cercle, sur les défauts de notre race et les lacunes de notre enseignement, l'affirmation que les compromis et la peur retenaient au fond des cœurs.

Le conférencier a posé en principe que ce que l'instituteur doit s'efforcer de développer à l'heure actuelle dans l'enfant, c'est le sens de l'observation personnelle, la force de vouloir, le caractère, en un mot, le "self-government", comme l'exprime si bien le mot anglais. De l'enfant qui appartient à la masse, il faut faire un quelqu'un, de son intelligence soumise aux lois éternelles de la pensée, il faut élaborer une opinion personnelle. C'est par là que nous aurons des hommes qui pensent, des hommes qui ne comptent pas seulement pour une unité dans la société.

Se basant sur l'opinion du sage Montaigne qui veut que l'instituteur s'applique à forger une âme plutôt qu'à la meubler, le conférencier s'élève contre toute éducation qui s'évertue à faire de l'enfant un être passif.

En entrant dans sa classe le professeur doit se dire : voici quarante esprits à former et doit se répéter dans sa tâche le mot de Lacordaire : "Je veux former quarante hommes". "L'enfant, dit le conférencier, devra demain, penser et se gouverner par lui-même. Il faut donc développer en lui la virilité intellectuelle, car il nous faut aujourd'hui, demain surtout, des hommes qui pensent".

(1) Depuis quarante ans, *l'Enseignement Primaire* publie en même temps que les procès-verbaux des associations et cercles pédagogiques, les travaux, ou analyses des travaux des conférenciers. Bien entendu, la revue ne prend pas à son compte toutes les idées exprimées et en laisse l'entière responsabilité à leurs auteurs. C'est simplement à titre documentaire que nous publions les études que l'on veut bien nous adresser.

Le conférencier refuse à Marion et à Compayré d'avoir été les premiers à prôner le respect de l'intelligence de l'enfant. Trente ans auparavant Mgr Dupanloup disait de l'instituteur : " Ce qu'il fait faire est tout ".

M. l'abbé Perrier proteste contre cette pédagogie néfaste qui emmaillotte la liberté de l'enfant : " Ne craignez, pas, dit-il, en s'adressant aux professeurs, de voir agir l'enfant, de lui apprendre à penser par lui-même ".

Il se demande pourquoi, à l'heure actuelle, il y a tant d'hypocrites dans notre pays. Tout en faisant la part de la nature, il croit en trouver la cause dans une mauvaise éducation primaire et secondaire, dans un manque de conscience dans les relations de la vie sociale et politique, dans la contrainte morale qu'on inflige aux enfants dans nos écoles et nos collèges.

Au mal général il faut opposer une cure d'âme, réformer ces méthodes pédagogiques, ces méthodes policières qui font fleurir le mensonge.

M. l'abbé Perrier suggère l'étude du dessin comme excellente pour habituer l'enfant à bien voir et pour compléter l'éducation.

Citant une belle page de l'abbé de la Garde, le conférencier termine en demandant aux instituteurs de développer dans l'âme de leurs enfants le culte de l'honneur, de la conscience, de l'indépendance et de la liberté.

En termes spirituels, M. l'abbé J.-N. Dupuis, aumônier du cercle, remercie l'orateur et salue en lui le travailleur et le lutteur. " Il fait bon, dit-il, de saluer un homme qui, au milieu de l'avachissement général, ne craint pas de frapper d'estoc et de taille, la visière toujours haut levée. " Après ces paroles qui sont couvertes d'applaudissements, il demande au conférencier d'accepter d'être membre honoraire du Cercle Roy, ce à quoi M. l'abbé Perrier se rendit volontiers.

M. J.-A. Dupuis, secrétaire du cercle, avoua l'émotion provoquée en lui par le spectacle de la soirée. Ses paroles sont des paroles de reconnaissance qui montent de son cœur à ses lèvres à l'adresse des hôtes et des amis du Cercle.

M. A. Lambert, de la commission Centre, signale les constatations qu'il a faites de la paresse intellectuelle dans la classe industrielle et exprime le vœu d'une réforme.

M. l'abbé Ad. Desrosiers, principal de l'Ecole normale, approuve les idées émises par M. l'abbé Perrier. En phrases simples il exprime de grosses vérités. Il regrette que les rapports des visiteurs d'écoles soient invisibles aux professeurs. Comment peuvent-ils réformer leur enseignement s'ils ne savent pas ce qu'on veut d'eux ?

" Le monde change, ajouta-t-il ; les professeurs devront faire leur petit programme, afin de s'adapter à la vie nouvelle qui nous sera faite après ces temps de guerre. Quant aux grands élèves de nos collèges qui n'ont aucune liberté, je me demande si ces agglomérations d'enfants sont bien désirables. Il y a trop d'enfants, dans nos collèges d'ins-truction secondaire sur-out, dont on étouffe les initiatives personnelles. Nous sommes tenus en laisse, il paraît que c'est ce qu'il faut pour nos caractères, " ajouta-t-il amèrement.

" Après la guerre il faudra essayer de modifier nos programmes, afin que ce que nous donnerons à nos élèves soit bien ce que la société demande d'eux ".

M. N. Eudore Gobeil, président, fit les honneurs de la soirée avec beaucoup de délicatesse et un esprit charmant.

MM. J.-A. Iarglois et G. Le Rouzès, anciens présidents, exprimèrent leurs enthousiastes remerciements au conférencier.

Comme intermède aux discours, MM. J. Corriveau, J.-D. Bergeron et Ad. St-Martin, exécutèrent avec ar. des morceaux de piano et de chant patriotique.

C'est une véritable réforme nationale qui fut suggérée au Cercle Roy. Il faudra en venir là, si nous voulons conserver notre place au soleil. Il est à espérer que ces paroles ne tomberont pas sur le roc et que M. l'abbé Perrier, fidèle à sa propre leçon d'énergie qu'il a donnée, reviendra à la charge et ne laissera pas sans réalisation le bel idéal qu'il a tracé. Non, plus d'avachissement, pas plus au Cercle Roy que dans la société, plus d'avachissement qui ferme la bouche prête à exprimer une pensée juste, qui arrête la main se disposant à écrire la vérité, qui rend aveugles les yeux s'ouvrant à la lumière.

Nous pensons comme l'abbé Perrier et nous applaudissons à toutes ses paroles, parce qu'elles témoignent d'un réel courage et d'une franchise à laquelle nous ne sommes pas accoutumés.

J.-A. DUPUIS,
Secrétaire.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

Le 5 novembre 1917, à Mégantic, dans la cause des Commissaires d'Écoles de St-Alphonse vs The Continental Heat & Light Company, la Cour de Circuit a jugé ceci :

"Les poteaux et les fils d'une ligne de téléphone ne constituent pas une propriété foncière, aux termes de l'article 2521, paragraphe 16, des Statuts Refondus de 1909, et la Commission Scolaire ne peut pas les taxer."

Expliquons.

Les commissaires réclamaient de la compagnie défenderesse la somme de \$56.76, montant, pour les années 1914-1915 et 1915-1916, de la taxe qu'ils prétendaient avoir légalement imposée sur le matériel de la dite compagnie. La compagnie plaida que l'imposition de cette taxe était illégale et *ultra vires*, parce que la défenderesse, n'ayant sur le terrain qu'un droit de passage et non de propriété, n'était propriétaire d'aucun immeuble, mais simplement de choses mobilières, (poteaux, fils, etc).

Le litige reposait donc, en fin de compte, sur ce point-ci : les poteaux et les fils d'une compagnie de téléphone sont-ils, par rapport à la loi, choses mobilières ou immobilières ?

Pour les fins du droit civil en général, le Code Civil divise toutes les choses en deux catégories principales : choses mobilières et choses immobilières.

A leur tour, les choses immobilières sont subdivisées en quatre espèces :

a) les immeubles "par nature" : ce sont les fonds de terre, les bâtiments, les arbres vivants, les récoltes pendantes par racines ou par branches, les moulins à vent ou à eau fixés sur des piliers et attenants à un bâtiment d'une façon permanente ;

b) Les immeubles "par destination" : ce sont des meubles devenus immeubles par le fait que leur propriétaire les a placés sur un fonds à perpétuelle demeure, et pour le temps que dure cette incorporation ; tels sont les presses, chaudières, alambics, cuves, tonnes, et une multitude d'autres objets, surtout ceux qui sont fixés à un édifice par fer et par clous ;

c) Les immeubles "par l'objet auquel ils s'attachent" ; ce sont les principaux droits réels sur les immeubles, tels que emphytéose, usufruit, usage, habitation, servitudes.

d) Les immeubles "par détermination de la loi" : la loi, en effet, autorise souvent et même ordonne parfois, d'une façon absolue ou pour certaines fins seulement, l'immobilisation de certains meubles, v. g., le capital de certaines rentes constituées, le prix de vente d'un immeuble appartenant à un mineur, les sommes données par les ascendants à leurs enfants en considération de leur mariage et en vue de l'achat d'immeubles.

On se croirait peut-être justifiable de faire entrer les poteaux et les fils d'une compagnie de téléphone dans l'une ou l'autre de ces quatre catégories d'immeubles, et on aurait raison de le faire, s'il s'agissait ici de droit civil. Mais il ne faut pas oublier que la loi scolaire est une loi spéciale et que, pour cette raison, ses dispositions prévalent contre celles de la loi générale chaque fois qu'il y a conflit entre les deux. Or la loi scolaire (article 2521, paragraphe 16 des Statuts refondus de 1909), définit biens impossibles "les biens-fonds sujets à l'imposition des taxes scolaires". Il faut donc conclure de là que, pour les fins scolaires, il n'y a pas d'immeuble sans bien-fonds, c'est-à-dire, sans terre.

C'est précisément le principe sur lequel le juge a basé sa décision en cette affaire. La Cour Suprême du Canada avait du reste rendu le même arrêt dans la cause de la Montreal Light & Power Co. vs Ville de Westmount et dans la cause de la Corporation de Pierreville vs Bell Telephone Company.

L'action de la Commission scolaire de St-Alphonse a été renvoyée avec dépens contre la dite commission.

EUG. L'HEUREUX,
Avocat.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

INSTRUCTION RELIGIEUSE

LE "PATER" OU "ORAISON DOMINICALE"

L'ORAISON DOMINICALE

EXCELLENCE DE L'ORAISON DOMINICALE

" Il faut toujours prier, et ne point se lasser ", disait Notre-Seigneur. Dieu connaît nos besoins et nos désirs ; mais tout en nous accordant, par sa libéralité, beaucoup de choses que nous n'avons pas demandées, il se réserve de n'accorder les autres qu'à nos prières. Il veut par là nous porter à recourir à Lui, exciter notre confiance en sa bonté et nous apprendre qu'il est l'auteur de tout bien.

Comment faut-il prier ? Que devons-nous demander ? Un jour Jésus était en prière ; quand il eut fini, ses apôtres s'approchèrent et lui dirent : " Seigneur, apprenez-nous à prier ", comme Jean lui-même l'a appris à ses disciples. "

Et Jésus leur répondit : " Lorsque vous priez, dites "NOTRE PERE QUI ETES AUX CIEUX, QUE VOTRE NOM SOIT SANCTIFIE, " QUE VOTRE REGNE ARRIVE, QUE VOTRE " VOLONTE SOIT FAITE SUR LA TERRE COMME DANS LE CIEL. "

" DONNE -NOUS AUJOURD'HUI NOTRE PAIN DE CHAQUE JOUR ; PARDONNEZ-NOUS NOS OFFENSES, COMME NOUS LES PARDONNONS " A TOUS CEUX QUI NOUS ONT OFFENSES ; " NE NOUS LAISSEZ PAS SUCCOMBER A LA " TENTATION, MAIS DELIVREZ-NOUS DU MAL. " AINSI-SOIT-IL. "

Cette prière contient, dans sa brièveté, non seulement toutes les choses que nous pouvons légitimement souhaiter, mais l'ordre dans lequel nous devons les souhaiter.

Elle est la plus parfaite de toutes les prières. Nous pouvons bien nous servir, en priant, d'autres expressions ; mais " quand nous prions comme il faut, nous n'énonçons rien qui n'y soit contenu. " (S. Augustin.)

Le PATER (ou Oraison Dominicale, c'est-à-dire prière du Seigneur) est tout à la fois la règle de nos demandes et de nos aspirations.

En effet, nos désirs se portent avant tout vers une *fin*, puis vers les *moyens* de l'obtenir.

Notre fin c'est Dieu même, vers lequel notre cœur s'élève de deux manières.

1. En voulant absolument sa gloire, par amour pour lui-même ; de là cette première demande : *Que votre nom soit sanctifié* ; 2. En désirant jouir de cette gloire, ce qui revient à nous aimer en Dieu : *Que votre règne arrive*

Les moyens qui nous conduisent à notre fin sont de deux sortes : les uns agissent par eux-mêmes, les autres par accident.

Les premiers sont :

1. Les mérites mêmes de l'obéissance ; d'où la troisième demande : *Que votre volonté soit faite sur la terre comme dans le Ciel* ;

2. Les secours qui nous aident à mériter ; d'où la quatrième demande : *Donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour* ;

Les seconds (ceux qui nous conduisent à la béatitude par accident) agissent en écartant les trois obstacles capables de nous en éloigner, savoir :

1. Le péché ; de là la cinquième demande : *Pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés* !

2. Les tentations qui nous empêchent d'accomplir la volonté divine ; de là la sixième demande : *Ne nous laissez pas succomber à la tentation*.

3. Les peines que l'on rencontre dans les sentiers de la vie ; de là la septième et dernière demande : *Délivrez-nous du mal* ;

Les trois premières demandes recevront leur accomplissement dans la vie future ; les quatre dernières concernent les besoins de la vie présente. Dans toutes, nous demandons la *grâce*, pour arriver à la *gloire*. Et toutes nos prières ne doivent avoir pour but que la grâce ou la gloire que Dieu seul donne.

L'Oraison Dominicale renferme quatre parties :

1. Une courte préface ou introduction ;
2. Trois demandes qui regardent directement Dieu ;
3. Quatre demandes qui regardent directe-

ment nos propres besoins et ceux du prochain ;

4. Une conclusion renfermée dans ce seul mot : *Ainsi-soit-il*.

Chanoine J. M. A.

LANGUE FRANÇAISE

COURS ÉLÉMENTAIRE

DICTÉES

I

Le nombre

On reconnaît qu'un nom est au singulier quand il est précédé de *le, la, un, une, au, du*.

Le parrain—la marraine—le salon—la salle—un bateau—une barque—monte au grenier—descend du premier—le chariot—la charrette—le sentier—la glissoire—le ciel—la terre—l'orage—l'odeur—l'étui—l'étincelle—la flamme—l'envie—le bruit du canon—la clarté du ciel.

EXERCICE.—1. Distinguer les noms d'êtres vivants ; 2. les noms d'êtres inanimés.

II

Le pluriel.

On reconnaît qu'un nom est au pluriel quand il est précédé de *les, des ou aux*.

Les coqs—les poules—les bœufs—les vaches—les chars—les voitures—les fleurs—les fruits—des plantes—des routes—des voix—des voies—des montées—des descentes—des montagnes—des vallons—salade au cresson—sauce aux tomates—pâté aux pommes—jouer aux boules—jouer aux dames—jouer au ballon—aller au hasard—bouillon aux écrevisses.

EXERCICE.—Dire pourquoi ces noms sont au pluriel.

Dire pourquoi l'article employé devant chacun de ces noms.

III

Application

Le chemin du ciel—la honte du coupable—les remords du criminel—la prudence du

serpent—l'expérience des vieillards—l'étourderie de l'enfant—les qualités de la ménagère—les défauts de la jeunesse—l'habileté des bons ouvriers—la chaleur du soleil—la clarté de la lune—la saveur des fruits—l'âcreté des sauces au vinaigre.—Faisons la charité surtout aux pauvres, aux infirmes et aux vieillards.

EXERCICE.—Rendre compte de l'emploi de chacun des articles employés.

LECTURE ET RECITATION

Prière d'un père à l'ange de la première Communion

Angé du ciel, aux blanches ailes,
De mon fils tendre gardien,
Ne quittez pas de vos prunelles
Ce trésor, le vôtre et le mien.

Il est bien là, dans cet asile
Où les lis gardent leur blancheur,
Mais leur fraîcheur est si fragile !
Bon ange, veillez sur son cœur !

Gardez-le des pensées amères,
Des larmes versées en secret
Au souvenir des choses chères.
Épargnez-lui le dur regret.

Mais que sur son front sans nuage,
Dans son clair regard où je lis
Se reflètent à votre image
Les sourires du Paradis.

Et lorsqu'il dira sa prière,
Levant le voile de ses yeux,
Au-dessus des biens de la terre,
Montrez-lui la splendeur des cieux.

(Semaine religieuse de Viviers.)

C. M.

COURS ÉLÉMENTAIRE

SUJET A TRAITER

Lettre à un petit ami pour lui raconter votre entrée à l'école.

Impressions d'inquiétude.

Pourrai-je répondre aux questions ?

La classe ne me paraîtra-t-elle pas trop difficile ? le maître trop sévère ? les petits camarades trop taquins ?

SUJET TRAITÉ

Mon cher Louis,

Je suis entré à l'école le 1er septembre et, je viens te raconter mes premières impressions.

J'avais un peu peur d'aller en classe, maman et papa me rassurèrent, mais je ne me sentais pas très fort et j'avais de graves inquiétudes.

Je pensais que le maître serait sévère, les petits camarades taquins, mon cœur battait bien fort le jour de la rentrée.

Heureusement tout s'est très bien passé. Notre professeur, le Frère Jean, est la bonté même, il ne me fait pas peur et je comprends tout ce qu'il dit. Mes petits camarades sont gentils et complaisants, les études m'intéressent et je ne désire qu'une chose : c'est de bien travailler pour contenter mes bons parents, mes excellents maîtres et devenir un bon écolier.

J'espère que tu viendras me rejoindre bientôt. En attendant, je t'embrasse affectueusement.

Ton ami sincère,

LUCIEN.

COURS MOYEN

DICTÉES

I

Le verbe actif.

Cet enfant aime les fruits.—Paul déteste le poisson et surtout la morue.—Le marchand achète la marchandise pour la revendre.—Le fabricant transforme la matière brute en objets utiles.—Le chrétien combat ses penchants comme de cruels ennemis.—Toute créature doit reconnaître la souveraineté divine.—On

vous apporte les marchandises demandées.— Quand payerez-vous notre facture ?— Pensez-vous le faire bientôt ?—Je sais le bien que vous faites ; je connais vos bonnes intentions. On blanchit votre mur de clôture ; je commande le crépissage du mien.— Le dallage du rez-de-chaussée *den ar de* de grai c's soit s.

QUESTIONS GRAMMATICALES.— *Qu'appelle-t-on verbes attributifs ?* Ce sont des verbes formés du verbe être combiné avec un attribut, c'est-à-dire une manière d'être du sujet.— *Combien compte-t-on de sortes parmi les verbes attributifs ?* On en compte cinq : le verbe actif, le verbe neutre, le verbe passif, le verbe réfléchi et le verbe *qui-personnel*.— *Ne donne-t-on pas à ces verbes d'autres noms ?* Oui, le verbe actif se nomme encore verbe transitif, le verbe neutre se désigne encore sous le nom de verbe intransitif, et le verbe réfléchi, sous le nom de verbe pronominal.— *Qu'est-ce donc qu'un verbe actif ?* Le verbe actif, qu'on appelle aussi verbe transitif, est un verbe qui a ordinairement ou peut avoir un complément direct.— *Pourquoi ce nom de transitif ? que signifie-t-il ?* Ce mot signifie que le verbe ainsi nommé exprime une action faite par le sujet et reçue par un complément direct.— *Donnez des exemples choisis dans la dictée ci-dessus.* On peut citer : aimer, détester, acheter.

ANALYSE GRAMMATICALE.— *Comment analyse-t-on un verbe actif ?* On indique d'abord la conjugaison, le mode, le temps, le nombre et la personne de ce verbe.— Analysez les verbes des trois premières phrases de la dictée.

II

La Pomme

Ce fruit possède des qualités hygiéniques très appréciées, car il contient du phosphate. Certaines personnes nerveuses prennent, avant de se mettre au lit, différents calmants tels que du laurier-cerise, de l'eau de fleur d'oranger, des tisanes, etc. Mangez une pomme, cela vaudra mieux que tous les produits pharmaceutiques connus et employés. La pomme, en effet, facilite les fonctions du foie et des reins ; elle absorbe les acides qui se trouvent en excès dans l'estomac, d'où il résulte une absolue régularité dans les fonctions digestives. De plus, ce fruit est un désinfectant pour la bouche qu'il rafraîchit, et un excellent préservatif contre les maux de gorge.

ANNOTATIONS.— *Pomme* : Fruit du pommier. Autrefois, les botanistes donnaient le nom de pomme à tout péricarpe charnu, pulpeux et solide, renfermant des graines ou des pépins.—

Qualités hygiéniques ? Ce sont des qualités qui sont propres à entretenir ou à conserver la santé; on peut remarquer que dans ce mot l'y n'a que la valeur d'un i simple.—*Calmant* : Nom générique donné à tout remède propre à apaiser l'agitation nerveuse, une émotion trop vive, etc. Ce mot, qu'on peut remplacer par un autre adjectif, est ici un adjectif verbal et non un participe présent.—*Tisane* : Autre nom générique servant à désigner l'eau dans laquelle on a fait bouillir ou infuser une matière végétale ayant quelque propriété médicamenteuse. La tisane est la boisson ordinaire des malades.—*Foie* : Glande du corps de l'homme et des animaux, située dans le côté droit de l'abdomen; cette glande, la plus volumineuse de toutes, sécrète la glucose et la bile.—*Foie et Foi* : Ces deux mots se prononcent de même, mais le premier prend un e muet final et se précède toujours de l'article masculin *le*; le second, qui ne prend pas d'e muet, est du genre féminin et désigne la première des vertus théologiques.

III

L'oiseau et le laboureur.

L'oiseau est le seul ennemi que l'on puisse opposer à l'insecte; seul, il en aime la chair; seul, il peut le poursuivre dans les airs ou le déterrer dans les sillons. On se fera facilement une idée des services que l'oiseau peut rendre à l'agriculture en songeant que la fauvette babillarde consomme au moins deux cents insectes par jour. Vingt mouches ne sont pas de trop pour un de ses repas, et, au bout d'une demi-heure, elle est en état de recommencer son festin. Mais l'appétit de la fauvette n'est rien si on le compare à celui du martinet. Ce roi des hirondelles passe toute sa journée dans les airs, sans s'arrêter, sans se reposer un instant, et, depuis le lever du soleil jusqu'au soir, il poursuit et dévore sa proie. Il détruit sans peine mille fois plus de mouches que la fauvette, surtout quand il a des petits à élever. Il donne la chasse même aux guêpes, aux frelons et à toute cette race pillarde armée d'un aiguillon venimeux.

RÉDACTION

Vos parents ont mis à votre disposition un carré de jardin, vous laissant le soin de le cultiver à votre gré.

Dites ce que vous y ferez pendant l'année, jusqu'à la fin de la saison.

LECTURE ET RÉCITATION

Les chérubins

Oh ! dis, pourquoi, petite mère,
Quand tu m'embrasses le matin,
Après que j'ai fait ma prière,
M'appelles-tu ton chérubin ?

Dis, où les chérubins demeurent,
S'ils sont petits, blonds comme moi,
S'ils sont méchants; si, quand ils pleurent,
Leur mère est bonne comme toi !

Dis, les fait-on beaux les dimanches,
Et vont-ils leurs petits bras nus ?
Savent-ils joindre leurs mains blanches,
Pour adorer le bon Jésus ?

Les mène-t-on jouer sur l'herbe,
Se promener dans les forêts ?
En rapportent-ils une gerbe
De fraises et de beaux bouquets ?

Embrassent-ils leur bonne mère,
Ainsi que moi, tous les matins ?
Comme moi, font-ils leur prière,
Maman, les petits chérubins ?

Paul HAREL.

RÉDACTION

SUJETS A TRAITER

UN BON CAMARADE

Qu'appelle-t-on un camarade ?
Qualités requises pour faire un bon camarade.
Je m'efforcerais de mériter ce titre.

SUJET TRAITÉ

"Quel brave *type* que Louis ! quel bon camarade !" disent tous ceux qui le fréquentent, soit au jeu, soit à l'étude. Et certes ce qualificatif lui est bien dû. C'est le bon camarade dans la véritable acception du mot. Un camarade n'est pas un ami, et nous n'avons pas à compter sur le premier comme sur le second, mais enfin, un camarade est un compagnon, compagnon de tous les moments, qui est auprès de nous et

classe, qui joue avec nous, qui nous distrait ou nous ennuit selon son caractère et qui peut nous porter au bien ou au mal par ses conseils ou ses exemples. Il est donc important que le camarade qui s'engage ainsi dans notre vie, soit un bon camarade, et c'est ce qu'est Louis. A l'étude, il aide ceux qui lui demandent un conseil. A-t-on recours à ses plumes, à son canif, à sa gomme, il se fait un véritable plaisir de nous prêter ce dont nous pouvons avoir besoin. Bon travailleur, il n'est cependant pas jaloux du succès de ses camarades, il les en félicite, au contraire. Au jeu, il est complaisant, cède volontiers aux désirs des autres et, tout en prenant une large part aux plaisirs, il ne se taille pas la part du lion, ne se met pas en avant ; il est bon joueur, chacun aime à l'avoir dans son camp. Mais si Louis est complaisant, serviable, jamais il ne l'est pour ce qui est mal, et chacun le sait si bien qu'il ne viendrait à personne l'idée de l'entraîner à faire quelque chose de mal. L'exemple qu'il donne est parfait. Certes il aime à rire, mais il n'a pas de ces mots grossiers, déplacés, qui froissent. Il joue avec ardeur, mais la cloche sonne-t-elle, marquant la fin de la récréation, qu'il a autant de zèle pour courir au travail. Ce que Louis est à l'école, il l'est à la maison : ses frères et sœurs ont en lui le camarade le plus charmant, le meilleur qu'on puisse imaginer, aussi peut-on dire et répéter ce que ses compagnons de jeu et d'étude disent : " Quel brave *type* que Louis ! quel bon camarade ! "

COURS SUPÉRIEUR

DICTÉES

I

Les chauves-souris.

Pauvres petites chauves-souris, elles ne sont ni méchantes, ni mêmes voleuses comme leurs cousines qui trottaient dans nos maisons. Elles mangent, au contraire, des insectes très nuisibles, les mouches, les moucheron, et surtout les papillons de nuit dont les chenilles désolent les jardiniers et les paysans en broutant leurs légumes et les

fruits de leurs vergers. A la tombée de la nuit, elles commencent leur chasse juste quand les oiseaux sont endormis et elles rentrent au point du jour dans quelque trou de mur sombre, car c'est alors leur tour de sommeil. A l'automne, quand les insectes sont disparus, se sentant inutiles elles s'engourdissent. Les unes s'accrochent à la voûte de leur trou, les autres se collent contre les murs à l'abri de quelque plante grimpanche, toujours en nombre pour se réchauffer les unes les autres.

Toutes passent ainsi l'hiver sans bouger, sans manger et se réveillent au printemps pour recommencer leurs chasses nocturnes.

QUESTIONS.—1. Que signifie l'expression suivante : *trottaient*.

2. Qu'est-ce qu'un *verger*.

3. Que veut dire : *La tombée de la nuit*.

4. Expliquez cette expression : *leur tour de sommeil*.

5. Analysez *s'accrochent*.

II

Sur l'origine de l'astronomie.

Nous allâmes un soir, après souper, nous promener dans le parc ; il faisait un frais délicieux, qui nous récompensait d'une journée fort chaude que nous avions *essuyée*. La lune était levée il y avait peut-être une heure ; et ses rayons qui ne venaient à nous qu'entre les branches des arbres, faisaient un agréable mélange d'un blanc fort vif avec tout ce vert qui paraissait noir. Il n'y avait pas un nuage qui *dérobât* ou qui obscurcit la moindre étoile ; elles étaient toutes d'un or pur et éclatant, et qui était encore relevé par le fond bleu où elles semblent attachées. Ce spectacle me fit rêver.

Il semble pendant la nuit que tout soit en repos. On s'imagine que les étoiles marchent avec plus de silence que le soleil ; les objets que le ciel présente sont plus doux ; la vue s'y arrête plus aisément ; enfin, on rêve mieux, parce qu'on se flatte d'être alors dans toute la nature la seule personne occupée à rêver. Peut-être aussi que le spectacle du jour est trop uniforme ; ce n'est qu'un soleil et une voûte bleue ; mais il se peut que la vue de toutes ces étoiles, semées confusément et disposées au hasard en mille figures différentes, favorise la rêverie et un

certain désordre de pensées où l'on ne tombe point sans plaisir.

Voilà comme les choses parurent à ces anciens bergers de Chaldée, dont le grand loisir produisit les premières observations qui ont été le fondement de l'astronomie ; car l'astronomie est née dans la Chaldée, comme la géométrie naquit, dit-on, en Egypte, où les inondations du Nil, qui confondaient les bornes des champs, furent cause que chacun voulut inventer des mesures exactes pour reconnaître son champ d'avec celui de son voisin.

FONTENELLE.

COMMENTAIRES RELATIFS A L'INTELLIGENCE DU TEXTE DE LA DICTÉE

SOMMAIRE DES QUESTIONS.—1. Analyse grammaticale de *allâmes*.—2. Signification du mot *récompensait*.—3. Que veut dire ici le mot *essuyée*? 4. Analyse grammaticale de *dérobât*.—5. Analyse logique de la phrase : *il semble dans la nuit que tout soit en repos*.

ALLAMES, 1ère personne du pluriel du passé défini de l'indicatif du verbe neutre ALLER de la 1re conjugaison.

RÉCOMPENSAIT a le sens de *compensait* ou de *dédommageait* de la souffrance causée par une journée de chaleur.

ESSUYÉE est employé ici au figuré et signifie *endurée, éprouvée ou subie*.

DÉROBAT, 3e personne du singulier de l'imparfait du subjonctif du verbe transitif *dérober*, 1re conjugaison.

IL SEMBLE dans la nuit que tout soit en repos. Cette phrase, qui, en apparence, renferme deux propositions, est un gallicisme ; nous pouvons la ramener à celle-ci : *Toutes les choses nous semblent en repos pendant la nuit* ; alors nous ne voyons plus qu'une proposition unique et par conséquent indépendante. Le sujet est *toutes les choses*, le verbe *sont* et l'attribut *semblant*, complété indirectement par *nous* et circonstanciellement par *en repos* et *pendant la nuit*.

LECTURE ET RECITATION

HYMNE A DIEU

Je voudrais être la poussière
 Que le vent dérobe au sillon,
 La feuille que l'automne enlève en tourbillon,
 L'atome flottant de lumière
 Qui remonte le soir aux bords de l'horizon,
 Le premier reflet de l'aurore ;
 Le son lointain qui s'évapore,
 L'éclair, le regard, le rayon,
 L'étoile qui se perd dans ce ciel diaphane
 Où l'aigle qui va le braver, [plane,
 Tout ce qui monte, enfin, ou vole, ou flotte, ou
 Pour me perdre, Seigneur, me perde ou te trouver!

A. DE LAMARTINE.

(Harmonies).

COMPOSITION

SUJETS A TRAITER

LES DEUX MULETS (1)

SUJET TRAITÉ

Dans un chemin étroit, traversant une forêt épaisse, deux mulets allaient de compagnie. l'un marchait lourdement, les flancs chargés de sacs d'avoine très lourds, mais accomplissait sa fatigante besogne sans se plaindre, portant dans son cœur d'âne la satisfaction du devoir accompli.

Son compagnon, au contraire, avait des airs arrogants : il levait haut les jambes, frappait sèchement ses fers contre les cailloux de la route, remuait la tête pour mieux faire tinter les grelots attachés à son col et poussait de temps en temps son braiment sonore comme pour annoncer à tout le pays qu'il avait une position officielle : il portait l'argent de la gabelle !

Hélas ! cet âne orgueilleux fut entendu. Des bandits, cachés dans les fourrés bordant la route, le guettaient ; ils avaient appris sans doute qu'il devait traverser le bois. Dès qu'ils le virent à leur portée, ils se jetèrent sur lui.

L'âne, pour se défendre, lance bien des ruades à ses agresseurs, mais ceux-ci tiennent bon et le chassent à coups de trique. L'âne, épuisé de coups, pousse de gros soupirs et jalouse son compagnon qui, lui, a pu prendre la fuite sans être inquiété. En mourant, l'âne de la gabelle adresse des reproches au ciel : " Est-ce ainsi, disait-il, que je suis volé, frappé, blessé, assommé, tandis que cet autre s'échappe, et ne semble avoir à craindre aucune attaque ?—Vois-tu, lui cria de loin l'âne aux sacs d'avoine, ce n'est pas aux rustres comme moi qu'on en veut. Tu étais fier de ton emploi : voilà où la fierté te mène. Crois-moi, il vaut mieux vivre d'un modeste emploi que de porter une haute dignité. Si tu n'avais été qu'un meunier comme moi, tu ne serais pas si malade."

(1) Lire la fable et la mettre en prose. Voir *Les Fables* de La Fontaine.

MATHÉMATIQUES

ARITHMÉTIQUE

PROBLÈMES SUR LES QUATRE OPÉRATIONS

1. Un ouvrier qui a travaillé 7 jours, avec son fils, puis 5 jours tout seul, a reçu \$14.80 ; une autre fois, il a reçu \$10. pour 8 jours de travail, dont 5 avec son fils. Quel est le gain journalier de chacun ?

Solution :

12 journées du père + 7 journées du fils = \$14.80.....	(1)	
8 " " + 5 " " = 10.00.....	(2)	
Multipliant la 1ère ligne par 2 et la 2e par 3, on trouve :		
24 journées du père + 14 journées du fils = \$29.60.....	(3)	
24 " " + 15 " " = 30.....	(4)	
Soustrayant (3) de (4) on a : 1 journée " = 0.40.....		
7 journées " = 0.40 × 7 = \$2.80.....	(5)	Rép.
12 journées du père + \$2.80.....	(6)	
12 " " = \$14.80.....	(1)	
12 " " = \$14.80 - \$2.80 = \$12.....	(7)	
1 journée du père.....	(8)	Rép.
		= \$12.00 ÷ 12 = \$1.....

2. Un train express a 54 voyageurs de 1ère classe et 112 de 2e classe, qui ont payé en tout \$521.10. S'il y avait eu 112 voyageurs de 1ère classe et 54 de 2e, la recette eût été de \$599.40. On demande le prix du billet de chaque classe.

Solution :

54 voyageurs de 1ère + 112 de 2e = 521.10.....	(1)	
112 " " + 54 " " = 599.40.....	(2)	
Multipliant (1) par 56 et (2) par 27 on a :		
3024 voyageurs de 1ère + 6272 de 2e = 29181.60.....	(3)	
3024 " " + 1458 " " = 16183.80.....	(4)	
Soustrayant (4) de (3) on a : 4814 " = 12997.80.....		
d'où..... 1 " = 12997.80 ÷ 4814 = \$2.70.....	(5)	Rép.
112 " = \$2.70 × 112 = \$302.40.....	(6)	
54 voyageurs de 1ère + \$302.40 = 521.10.....	(1)	
54 " " = 521.10 - \$302.40 = \$218.70.....	(8)	
1 voyageur de 1ère = \$218.70 ÷ 54 = \$4.05.....	(9)	Rép.

3. On a partagé \$8832 entre un certain nombre de familles pauvres. Il manque \$23. pour pouvoir en donner \$35 à chacune. Combien y a-t-il de familles ?

Solutions : \$8832 + \$23 = \$8855, somme qu'il faut pour pouvoir en donner \$35, à chaque famille.

\$8855 ÷ 35 = 253, familles. *Rép.*

Autrement : S'il y avait 1 famille de moins, la distribution exigerait \$35 de moins ; mais comme il ne manque que \$23, il y a un surplus de \$35 - \$23 = \$12. Donc avec \$8832 on pourrait gratifier le même nombre de familles *moins une* et avoir un reste de \$12.

\$8832 — \$12 = \$8820, somme qu'il faut pour pourvoir le même nombre de familles *moins une*.

\$8820 ÷ 35 = 252, le nombre de familles diminué de une.

252 + 1 = 253, le nombre de familles. *Rép.*

4. Quelle économie réalise une mère de famille qui, au lieu d'acheter une douzaine de chemises toutes confectionnées à \$1.50 l'une, les fait faire par une couturière à qui elle a fourni 28 verges $\frac{1}{2}$ de coton à \$0.30 et qui est payée \$0.56 par chemise ?

Solution : $\$0.30 \times 28\frac{1}{2} = \8.55 , le coût du coton ;

$\$0.56 \times 12 = \6.72 , ce que reçoit la couturière.

$\$8.55 + \$6.72 = \$15.27$, le coût d'une douzaine de chemises dans le 2^e cas.

$\$1.50 \times 12 = \18 , le coût d'une douzaine de chemises dans le 1^{er} cas, $\$18 - \$15.27 = \$2.73$, l'économie réalisée. *Rép.*

5. J'avais ce matin dans ma caisse \$565. J'ai vendu au comptant 394 livres d'une marchandise à raison de \$0.87 la livre ; j'ai acheté et payé 458 livres d'une autre marchandise à \$0.37 la livre. Quelle somme dois-je avoir dans ma caisse ?

Solution : $\$0.87 \times 394 = \342.78 , une recette ;

$\$0.37 \times 458 = \169.46 , un déboursé.

Au doit ou *débit* de la caisse il y avait \$565, après la vente le débit a été augmenté de la recette de \$342.78 et après l'achat on a écrit au *crédit* de la caisse la somme de \$169.46.

$\$565 + \$342.78 = \$907.78$, le total du débit.

$\$907.78 - \$169.46 = \$738.32$, la somme qu'il y a dans la caisse.

Rép.

6. Une maison et un terrain, valeur \$1200, et 6 chevaux valant \$295 chacun furent donnés en échange pour une terre de 45 acres. on demande le prix de 1 acre.

Solution : $\$1200 + (\$295 \times 6) = \$1200 + \$1770 = \$2970$, le coût des 45 acres. $\$2970 \div 45 = \66 . *Rép.*

PROBLÈMES DE RÉCAPITULATION SUR LES FRACTIONS

1. Deux hommes voyagent l'un vers l'autre ; la distance entre les deux points d'où ils sont partis est de 64 milles $\frac{3}{4}$; lorsqu'ils se rencontrent l'un a parcouru 5 milles $\frac{1}{2}$ de plus que l'autre ; quelle distance chacun a-t-il parcourue ?

Solution : $64\frac{3}{4} - 5\frac{1}{2} = 59\frac{1}{4}$, la distance qu'auraient parcourue les deux s'ils avaient fait chacun le même chemin que celui qui a voyagé plus lentement.

$59\frac{1}{4} \div 2 = 29\frac{5}{8}$ milles, le chemin de celui qui a voyagé le plus lentement. *Rép.*

$29\frac{5}{8} + 5\frac{1}{2} = 35\frac{1}{8}$ milles, le chemin du deuxième. *Rép.*

2. Si à un certain nombre on ajoute $1\frac{3}{4}$, qu'on retranche de la somme $\frac{3}{8}$, qu'on multiplie le reste par $5\frac{2}{5}$ et qu'on divise le produit par $1\frac{2}{7}$, le quotient égalera $7\frac{1}{2}$; quel est le nombre ?

Solution. $(7\frac{1}{2} \times 1\frac{2}{7} \div 5\frac{2}{5}) + \frac{3}{8} - 1\frac{3}{4} = (\frac{15}{2} \times \frac{9}{7} \times \frac{5}{27}) + \frac{3}{8} - 1\frac{3}{4} = \frac{25}{14} + \frac{3}{8} - 1\frac{3}{4} = 1\frac{11}{14} + \frac{3}{8} - 1\frac{3}{4} = \frac{11}{14} + \frac{3}{8} - \frac{3}{4} = \frac{44}{56} + \frac{21}{56} - \frac{42}{56} = \frac{23}{56}$. *Rép.*

3. $[(12\frac{5}{6} - 8.75) 4.35] \div (6\frac{3}{8} \times 1\frac{2}{5})$. *Réponse en nombres décimaux.*

Solution: $12\frac{5}{6} - 8.75 = 12\frac{5}{6} - 8\frac{3}{4} = 12\frac{10}{12} - 8\frac{9}{12} = 4\frac{1}{12}$.

$$4.35 = \frac{47}{20},$$

$$6\frac{3}{8} \times 1\frac{2}{5} = \frac{51}{8} \times \frac{7}{5} = \frac{357}{40},$$

$$\frac{4\frac{1}{12} \times \frac{47}{20} \div \frac{357}{40}}{7\frac{1}{2} \times 29 \times \frac{1}{51}} = \frac{49}{12} \times \frac{87}{20} \times \frac{40}{357} = \text{en simplifiant à } \frac{7}{2} \times 29 \times \frac{1}{51} = \frac{203}{102} = 1\frac{101}{102} = 1.9902 - . \text{ } *Rép.*$$

4. Le nombre 0.375 est quelle fraction de 0.5 ? *Réponse en fraction ordinaire, et en fraction décimale.*

Solution: $0.375 \div 0.5 = 0.75$. *Rép.*

$$0.375 = \frac{3}{8}; 0.5 = \frac{1}{2}$$

$$\frac{3}{8} \div \frac{1}{2} = \frac{3}{8} \times 2 = \frac{6}{8} = \frac{3}{4}. \text{ } *Rép.*$$

5. Un homme partagea une terre entre ses trois fils : au premier il donna 36 acres $\frac{3}{4}$, au deuxième, il donna le $1\frac{1}{8}$ du tout et au troisième il donna autant qu'aux deux autres ; combien a-t-il donné au troisième ?

Solution : Il est évident que le 3e ayant reçu autant que les deux autres a reçu la moitié du tout ; donc les deux autres ont reçu l'autre moitié ; dans la moitié il y a $\frac{4}{8}$; le 2e ayant reçu $\frac{1}{8}$, le 1er reçoit $\frac{4}{8} - \frac{1}{8} = \frac{3}{8}$; mais le 1er a reçu 36 acres $\frac{3}{4}$; donc

$$\frac{3}{8} = 36\frac{3}{4} = \frac{147}{4}$$

$$\frac{1}{8} = \frac{147}{4 \times 3}$$

$$\frac{4}{8} = \frac{147 \times 4}{4 \times 3} = 49 \text{ acres. } *Rép.*$$

6. Que coûteront les $\frac{3}{4}$ de $10\frac{7}{8}$ cordes de bois, à raison de $\frac{4}{29}$ de \$42 pour 1 corde ?

Solution : $\$42 \times \frac{4}{29} \times \frac{3}{4} \times 10\frac{7}{8} = \$42 \times \frac{4}{29} \times \frac{3}{4} \times \frac{87}{8} = \text{en simplifiant à } 21 \times 3 \times \frac{3}{4} = \frac{189}{4} = \$47\frac{1}{4}$. *Rép.*

7. Si les $\frac{2}{3}$ des $\frac{4}{5}$ de 3 fois $\frac{1}{2}$ un, sont multipliés par $\frac{7}{8}$, que le produit soit divisé par $\frac{2}{9}$, le quotient augmenté de $4\frac{1}{6}$ et la somme ainsi obtenue diminuée de ses $\frac{3}{7}$, le reste égalera combien de fois le nombre primitif ?

Solution : 1 le nombre.

$$\left(\frac{2}{3} \times \frac{4}{5} \times 3\frac{1}{2} \times \frac{7}{8} \div \frac{2}{9}\right) + 4\frac{1}{6} = \left(\frac{2}{3} \times \frac{4}{5} \times \frac{7}{2} \times \frac{7}{8} \times \frac{9}{2}\right) + 4\frac{1}{6} = \frac{117}{20} + 4\frac{1}{6} = \frac{77}{20} + 4\frac{1}{6} = 11\frac{31}{60}.$$

Si on diminue $11\frac{31}{60}$ de ses $\frac{3}{7}$ il reste les $\frac{4}{7}$ de $11\frac{31}{60} = \frac{4}{7}$ de $60\frac{1}{60}$ $6\frac{61}{105}$ fois un. *Rép.*

RÈGLES DE L'UNITÉ, POURCENTAGE, ETC.

1. La fraction $\frac{2}{3}$ est combien pour cent de $\frac{6}{7}$?

Solution : $\frac{2}{3} \div \frac{6}{7} = \frac{2}{3} \times \frac{7}{6} = \frac{1}{3} \times \frac{7}{3} = \frac{7}{9}$.

$\frac{7}{9} = 0.77\frac{7}{9} = 77\frac{7}{9}\%$. *Rép.*

Autrement : Changeant les fractions $\frac{2}{3}$ et $\frac{6}{7}$ en fractions équivalentes mais avec un dénominateur commun, nous trouvons $\frac{14}{21}$ et $\frac{18}{21}$; la question peut s'énoncer maintenant de la manière suivante: 14 est combien pour cent de 18 ? $14 \div 18 = 0.77\frac{7}{9} = 77\frac{7}{9}\%$. *Rép.*

2. Les intérêts simples d'une certaine somme pour 2 ans $\frac{1}{2}$ sont de \$32.50 et les intérêts de deux fois la somme, pour 4 ans, à un taux plus élevé de $1\frac{1}{2}\%$, est de \$143. Trouvez la 1ère somme et le 1er taux.

Solution : $\$32.50 \div 2\frac{1}{2} = \13 , les intérêts de la 1ère somme pour 1 an.

$\$143 \div 4 = \35.75 , les intérêts de la 2e somme pour 1 an.

$35.75 \div 2 = \$17.875$, ce que la 1ère somme rapporterait dans 1 an, au même taux que la 2e.

$\$17.875 - \$13 = \$4.875 = 1\frac{1}{2}\%$ de la 1ère somme.

$\$4.875 \div 0.015 = \325 , la 1ère somme. *Rép.*

$\$13 \div 325 = \$0.04 = 4\%$. *Rép.*

3. Un marchand est insolvable. Son passif est de \$8100, son actif de \$4981.50. Combien pour cent de ses dettes sera payé si le syndic officiel perçoit une commission de $2\frac{1}{2}\%$ sur les sommes payées ?

Solution : $\$4981.50 \div 1.025 = \4860 , la somme que recevront les créanciers. $\$4860 \div 8100 = 0.60 = 60\%$. *Rép.*

4. Un marchand doit \$3200 payables dans 7 mois ; au bout de 3 mois il fait un premier versement de \$1200, au bout de 5 mois, un deuxième versement de \$600 et au bout de 8 mois un troisième verse-

ment de \$500. De combien de mois peut-il retarder le paiement du reste ?

Solution : Il a droit de garder les \$3,200, pendant 7 mois sans être obligé de payer les intérêts. En somme il doit les \$3200 et on lui doit les intérêts de \$3200 pendant 7 mois ; il se paie en gardant la somme de \$3200 pendant 7 mois.

Les intérêts de \$3200 pendant 7 mois = les intérêts de \$1, pendant $3200 \times 7 = 22400$ mois ;

Ainsi il a droit aux intérêts de \$1. pendant 22400 mois.

Il jouit des intérêts de \$3200 pendant 3 mois = les int. de \$1, pendant $3200 \times 3 = 9600$ mois.

\$3200 - le 1er versement \$1200 = \$2000.

Il jouit des intérêts de \$2000 pendant 2 mois = les int. de \$1, pendant $2000 \times 2 = 4000$ mois.

\$2000 - le 2e versement \$600 = \$1400

Il jouit des intérêts de \$1400 pendant 3 mois = les int. de \$1, pendant $1400 \times 3 = 4200$ mois.

3e versement 500

Reste = 900.

Il a joui des intérêts de \$1 pendant $9600 + 4000 + 4200 = 17800$ mois.

Il avait droit aux intérêts de \$1 pendant 22400 mois,

Il a joui des intérêts de \$1 pendant..... 17800 mois,

Il lui est dû les intérêts de \$1 pendant... 4600 mois .

S'il ne lui restait que \$1, il pourrait en retarder le paiement pendant 4600 mois, (tout près de quatre siècles) ; s'il lui restait \$2, il ne pourrait faire attendre son créancier que de la moitié de ce temps, 2300 mois, etc., etc., mais il lui reste \$900, il ne pourra retarder le paiement final que de $4600 \div 900 = 5\frac{1}{9}$ mois.

Ainsi le dernier versement devrait se faire 5 mois $\frac{1}{9}$ après le troisième, c'est-à-dire, $8 + 5\frac{1}{9} = 13\frac{1}{9}$ mois en comptant de la date initiale.

5. Une garnison de 700 hommes a dès provisions pour 40 jours ; au bout de 12 jours 300 hommes furent tués. Les provisions suffiront aux hommes qui restent pendant combien de jours ?

Solution : Au bout de 12 jours il reste assez de provisions pour subvenir aux besoins de 700 hommes pendant $40 - 12 = 28$ jours.

700 hommes pendant 28 jours

700 - 300 = 400 " " ? "

$\frac{28 \times 700}{400} = 7 \times 7 = 49$ jours. *Rép.*

6. A et B forment une société. Il est convenu que A, sera le gérant, et que son salaire, qui doit être déduit des profits, sera de \$400, le reste des bénéfices devant être partagé en proportion des mises de chaque associé. Le placement d'A est de \$1300 et celui de

B de \$1500. Le gain total est de \$1100 ; quelle est la part de chaque associé ?

Solution : $\$1100 - \$400 = 700$

$\$1300 + \$1500 = \$2800$, le capital total

$\$2800$ rapportent $\$700$

$\$1300$ " ?

$(700 \div 2800) 1300 = (\$700 \times 1300) \div 2800 = \325 , la part de gain

d'A. *Rép.*

$\$2800$ rapportent 700

$\$1500$ " ?

$(700 \div 2800) 1500 = (700 \times 1500) \div 2800 = \375 , la part de gain

de B.

7. Un marchand achète pour \$309.40 de coton à \$0.35 la verge pour faire des chemises. Il faut 3 verges .25 pour faire une chemise et la façon est de \$0.30. Combien le marchand doit-il revendre la douzaine pour gagner 20% sur toutes ses dépenses ?

Solution : $(\$0.35 \times 3.25) + \$0.30 = \$1.13\frac{3}{4} + \$0.30 = \$1.43\frac{3}{4}$, le coût d'une chemise.

$\$1.43\frac{3}{4} \times 12 = \17.25 , le coût d'une douzaine de chemises.

$\$17.25 \times 1.20 = \20.70 , le coût d'une douzaine de chemises plus 20% de bénéfice. *Rép.*

Deux particuliers ont chacun \$25600. Le 1er place son argent à 5%. Le 2e place les $\frac{2}{5}$ de sien à 4% et le reste à 5.5%. Quel est celui qui a le meilleur revenu et combien a-t-il de plus que l'autre ?

Solution : \$1 du premier rapporte \$0.05

Les $\frac{2}{5}$ de \$1 du 2e rapportent, $\frac{2}{5}$ de \$0.04 = \$0.016

Les $\frac{3}{5}$ de \$1 du 2e rapportent, $\frac{3}{5}$ de \$0.055 = \$0.033

Les $\frac{5}{5}$ de \$1 du 2e rapportent \$0,049

$\$0.05 - \$0.049 = \$0.001$. Le 1er a le meilleur revenu ; sur \$1 il reçoit \$0.001 de plus que le second. *Rép.*

$\$25600 \times 0.001 = \25.60 , ce que le premier a de plus que l'autre. *Rép.*

9. Un marchand a acheté une pièce de drap de 375 verges à \$2.40 la verge ; il en a déjà revendu 259.5 verges à \$2.62 la verge. Combien doit-il revendre la verge du reste pour que son bénéfice total sur les deux ventes s'élève à $16\frac{2}{3}\%$ du prix d'achat ?

Solution : $\$2.40 \times 375 = \900.00 , dépense pour l'achat de la pièce
 $\$900 \times 1.16\frac{2}{3} = \1050 , la recette totale.

$\$2.62 \times 259.5 = \679.89 , ce que rapporte la 1ère vente.

$\$1050 - \$679.89 = \$370.11$, ce que doit rapporter la vente du reste
 $375 - 259.5 = 115.5$ verges le reste ;

$\$370.11 \div 115.5 = \$3,20\frac{31}{77}$. *Rép.*

10. Un certain capital placé à intérêts simples, pendant un temps inconnu et au taux de $4\frac{3}{4}\%$ est devenu, réuni à ses intérêts, \$9550.20

le même capital, placé pendant le même temps, à $6\frac{1}{2}\%$ est devenu avec ses intérêts \$10150.80. Calculez le capital et le temps.

Solution : \$10150.80 - \$9550.20 = \$600.60, la différence des intérêts, pour le temps inconnu ; la différence des taux = $6\frac{1}{2}\% - 4\frac{3}{4}\% = 1\frac{3}{4}\%$.

$(\$600.60 \div 0.0175) \times 0.0475 = \1630.20 , les intérêts pour le temps inconnu à $4\frac{3}{4}\%$.

$\$9550.20 - \$1630.20 = \$7920$, le capital. *Rép.*

$\$7920 \times 0.0475 = \376.20 , l'intérêt de \$7920, pour 1 an, à $4\frac{3}{4}\%$

$\$1630.20 \div \$376.20 = 4$ ans, 4 mois, le temps. *Rép.*

ALGÈBRE

1. A résoudre : $acx - bnx + x = cn + a - bnx$.

Solution : $acx + x = cn + a$

$(ac + 1)x = cn + a$

$x = \frac{cn+a}{ac+1}$. *Rép.*

2. A résoudre : $\frac{nx}{c} - \frac{mx}{d} + a = fx + \frac{mx}{d} + i$.

Solution : $dnx - cmx + acd = cdfx + cmx + cdi$,

Transposant : $dnx - cmx - cmx - cdfx = cdi - acd = (i-a)cd$,

Réduisant : $dnx - 2cmx - cdfx = (i-a)cd$,

Mettant x en facteur commun : $(dn - 2cm - cdf)x = (i-a)cd$,

$x = \frac{(i-a)cd}{dn - 2cm - cdf}$. *Rép.*

3. A résoudre :
$$\left\{ \begin{array}{l} \frac{x+y}{12} + \frac{x-y}{4} = 0 \\ \frac{x+y}{6} + \frac{x-y}{4} = 1. \end{array} \right.$$

Chassant les dénominateurs :

$$x + y + 3x - 3y = 0 \dots\dots\dots (1)$$

$$2x + 2y + 3x - 3y = 12 \dots\dots\dots (2)$$

Réduisant : $4x - 2y = 0 \dots\dots\dots (3)$

$$5x - y = 12 \dots\dots\dots (4)$$

Multipliant (4) par 2 : $10x - 2y = 24 \dots\dots\dots (5)$

Soustrayant (3) de (5) : $6x = 24 \dots\dots\dots (6)$

d'où $x = 24 \div 6 = 4$. *Rép.* $\dots\dots\dots (7)$

Substituant 16 à $4x$ dans (3) : $16 - 2y = 0 \dots\dots\dots (3)$

$$-2y = -16 \dots\dots\dots (8)$$

$$2y = 16 \dots\dots\dots (9)$$

$$y = 16 \div 2 = 8$$
. *Rép.* $\dots\dots\dots (10)$

$$4. \text{ A résoudre: } \frac{7}{x+3} + \frac{9}{x+5} = \frac{126}{X^2 + 8X + 15}$$

Solution : On voit que le plus petit multiple commun des dénominateurs est $X^2 + 8x + 15$; multipliant par ce plus petit multiple commun on a :

$$7x + 35 + 9x + 27 = 126,$$

$$\text{Réduisant : } 16x + 62 \dots\dots = 126,$$

$$\text{Transposant : } 16x \qquad \qquad \qquad = 126 - 62 = 64,$$

$$\text{d'où} \qquad \qquad \qquad x \qquad \qquad \qquad = 64 \div 16 = 4. \text{ Rép.}$$

5. $(a+4)(a+3) = a^2 + 7a + 12$; c'est-à-dire que le produit de deux binômes qui ont un terme commun, (dans ce cas a), est formé du carré du terme commun, plus le produit du terme commun par la somme algébrique des autres termes, plus le produit des termes non communs.

Quels sont les facteurs de $a^2 + 10a + 21$? *Rép.* $(a+7)(a+3)$.

Quels sont les facteurs de $a^2 + 7a + 6$? *Rép.* $(a+6)(a+1)$.

6. Un homme reçoit \$1000 de pension la 1ère année ; \$900 la 2e, \$810 la 3e et ainsi de suite. Trouver le total de toutes les sommes reçues pendant les 6 premières années. Trouver aussi le montant total de tout ce qu'il pourrait recevoir s'il vivait jusqu'à la fin des temps et même plus longtemps.

Solution : Dans la 1ère partie il s'agit de trouver la somme des termes d'une progression décroissante, dont le terme, a , = 1000, la raison, q = 0.9, le nombre de termes, n , = 6.

$$\text{Formule : } S = \frac{A - AQ^n}{1 - Q} = \frac{1000 - 1000 \times 0.9^6}{1 - 0.9} = \frac{1000 - 531.441}{0.1} = \frac{468.559}{0.1} = \$4685.59. \text{ Rép.}$$

Dans le 2e cas il s'agit de trouver la somme des termes d'une progression géométrique indéfinie.

$$\text{Formule : } S = \frac{a}{1 - q} = \frac{1000}{0.1} = \$10000. \text{ Rép.}$$

GÉOMÉTRIE

1. D'un point donné, on mène une tangente de 24 pouces de longueur à un cercle de 18 pouces de rayon. Trouvez la distance du point au centre du cercle.

Solution : La tangente est perpendiculaire au rayon au point de tangence.

Ainsi la distance du point donné au centre du cercle est égale à l'hypoténuse d'un triangle dont les autres côtés ont 24 et 18 pouces.

$$24^2 + 18^2 = \text{le carré de l'hypoténuse} = 576 + 324 = 900.$$

L'hypoténuse = la distance demandée = la racine carrée de 900 = 30. *Rép.*

2. Un réservoir prismatique a pour surface du fond 64 pieds carrés. Le niveau de l'eau qu'il contient arrive à $\frac{3}{4}$ de pied du bord supérieur. On plonge dans cette eau un cube de 7 pieds d'arête. Quelle est, en pieds cubes, la quantité d'eau qui débordera ?

Solution : $64 \times \frac{3}{4} = 16 \times 3 = 48$ pieds cubes d'eau, quantité qu'il faudrait pour achever de remplir le réservoir.

$7^3 = 7 \times 7 \times 7 = 343$ pieds cubes, volume du cube.

$343 - 48 = 295$ pieds cubes, la quantité d'eau qui débordera. *Rép.*

3. Dans une plaque carrée de métal, de 15 pouces de côté, on découpe 9 disques d'égales surfaces. Si la surface du reste de la plaque est de 71 pouces on demande le rayon des disques.

Solution : $15^2 = 225$, la surface de la plaque.

$225 - 71 = 154$ pouces, la surface des 9 disques.

$154 \div 9 = 17.11111111$ +, surface d'un disque.

$17.11111111 \div 3.1416 = 5.4466$

La racine carrée de $5.4466 = 2.53$, le rayon. *Rép.*

4. Les côtés parallèles d'un trapèze ont respectivement 58 verges et 42 verges ; les autres côtés, qui sont égaux, ont 17 verges. Trouvez la surface.

Solution : C'est un trapèze isocèle.

$(58 - 42) \div 2 = 8$, la base d'un triangle rectangle dont l'hypoténuse a 17 verges et dont l'autre côté est égal à la hauteur du trapèze.

$17^2 - 8^2 = 289 - 64 = 225$, le carré de la hauteur du trapèze. La racine carrée de 225 = 15, la hauteur du trapèze.

$[(58 + 42) \times 15] \div 2 = (100 \times 15) \div 2 = 50 \times 15 = 750$, verges carrées. *Rép.*

5. Le côté d'un losange est 10 pouces et une des diagonales a aussi 10 pouces ; quelle en est la surface ?

Solution : Les diagonales se coupent à angle droit.

Soit $2x$ la diagonale inconnue.

x la moitié de cette diagonale et 5 la moitié de l'autre diagonale forment un triangle rectangle dont l'hypoténuse est le côté du losange 10.

$$x^2 + 5^2 = 10^2$$

$$x^2 + 25 = 100$$

$$\text{d'où } x^2 = 100 - 25 = 75$$

et $x =$ la racine carrée de $75 = 8.66$, la moitié de la diagonale inconnue.

$8.66 \times 10 = 86.6$ pouces carrés, surface du losange. *Rép.*

6. Les côtés d'un triangle sont comme les nombres 13, 20, 21 et sa surface est de 1134 pieds. Trouvez les côtés et la hauteur du triangle si le côté moyen est pris comme base.

$$\text{Solution : } (13 + 20 + 21) \div 2 = 27$$

$$27 - 13 = 14$$

$$27 - 20 = 7$$

$$27 - 21 = 6$$

La racine carrée de $(27 \times 14 \times 7 \times 6) = \text{r.c. de } 15876 = 126$

Soit x le côté moyen

$$\frac{1134}{126} = \frac{x^2}{20^2} = \frac{x^2}{400}$$

$$9 = \frac{x^2}{400}$$

$$x^2 = 3600$$

$$x = \text{r.c. de } 3600 = 60$$

Si $20 = 60$, $1 = 60 \div 20 = 3$, et $13 \times 3 = 39$, et $21 = 21 \times 3 = 63$.

Rép. 39, 60, 63.

$(1134 \times 2) \div 60 = 37.8$, la hauteur. Rép.

J. AHERN.

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

LA GUERRE

Le 3 août dernier commençait la cinquième année de la grande guerre. Sera-ce la dernière ? Nous le souhaitons sincèrement. Dans une lettre qui a fait sensation, Lord Lansdowne, ancien gouverneur du Canada, et l'un des hommes d'Etat les plus considérables d'Angleterre, a déclaré que les quatre premières années de guerre avaient coûté 7,000,000 de tués aux belligérants, plus 17,000,000 de blessés et 6,000,000 de prisonniers ou disparus. La Victoire sourit aux Alliés depuis plusieurs semaines ; le triomphe de la justice semble proche. Le généralissime des armées alliées, le général Foch, a été créé maréchal de France par le gouvernement français. Foch est non seulement un grand capitaine, c'est aussi un fervent catholique.

LE DR BÉLAND

Notre éminent compatriote, M. le Dr Béland, député au fédéral, est revenu au Canada depuis quelques semaines, après une captivité de quatre années en Allemagne. C'est grâce au Pape, auprès duquel est intervenu le cardinal Bégin, que M. Béland a été remis en liberté. Nous nous réjouissons avec tous les parents et nombreux amis du Dr Béland, de son heureux retour dans sa patrie.

LE SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DÉCORÉ

Le 14 juillet dernier, l'honorable M. Delâge, Surintendant de l'Instruction publique, a reçu des mains du consul de France, M. Bonin, la décoration d'officier de la Légion d'honneur.

LE MONUMENT HÉBERT

Le monument Hébert, érigé à Québec, en l'honneur du premier défricheur et cultivateur canadien (1617), a été solennellement inauguré le 3 du courant. Dans l'après-midi du même jour, sur le terrain de l'Exposition, eut lieu une fête populaire pour honorer la mémoire de Marie Rollet, épouse de Louis Hébert.

"AUX SOURCES CANADIENNES"

Par G.-E. Marquis, chef du Bureau des statistiques de la Province de Québec.

Les lecteurs de *l'Enseignement Primaire* ont déjà lu les jolies pages du terroir que M. Marquis avait écrites pour eux. A ces pages, M. Marquis a ajouté des études économiques fort instructives et a réuni le tout en un beau volume, sous le titre : *Aux Sources canadiennes*. Nous recommandons ce volume au personnel enseignant : La lecture en est agréable et instructive, et les commissaires d'écoles ne sauraient faire meilleur choix comme livre de récompense. S'adresser à l'auteur et chez les libraires. Prix : 55 sous franco.

"LE CATHOLICISME EN ONTARIO"

Cette brochure de M. J.-A. Foisly, rédacteur du *Droit*, renferme des statistiques précieuses sur la vie catholique dans la province d'Ontario. C'est un travail dont la grande impartialité double la valeur. En vente aux bureaux du *Droit*, à Ottawa. Prix, 25 sous.

BIBLIOGRAPHIE

"REFRAINS DE CHEZ NOUS".—*Un chansonnier populaire édité par "L'Action Française."*

"La chanson, comme la baïonnette, a-t-on dit, est une arme française."

Il ne faut donc pas s'étonner de trouver un chansonnier parmi les publications, toutes consacrées à la défense française, que la Ligue des Droits du français répand à profusion depuis quelques années.

Ce recueil d'airs connus et aimés forme partie de la série appelée "Bibliothèque de *l'Action française*", par laquelle cette revue prolonge et complète son action.

Le but de cette nouvelle publication fut récemment indiqué en ces termes par M. Omer Héroux, l'un des directeurs de *l'Action française* : "Ce qu'elle [*l'Action française*] veut faire voler sur les ailes de la chanson, d'un bout à l'autre du continent, c'est la vieille tradition canadienne ; ce sont les sentiments, les aspirations, les rêves des aïeux et de ceux qui veulent les continuer."

Nous n'avons aucun doute que nos instituteurs et institutrices, imbus de cette ferme détermination de résistance française, accueilleront avec tout l'enthousiasme qu'il

mérite ce chansonnier, modeste d'aspect et de prix [10 sous l'unité, 11 sous franco], composé d'un choix de pièces exclusivement patriotiques et très appropriées aux besoins actuels.

Chanter, c'est ma façon de me battre et de croire
proclamait Chantecler. Que ce mot d'ordre soit aussi celui de tous, Acadiens, Canadiens français et Franco-Américains.
G. D.

P. S.—Ajoutons, en guise de renseignements d'ordre pratique, que les "Refrains de Chez Nous", comme aussi les autres numéros de la "Bibliothèque de l'Action française", se vendent \$1 la douzaine, \$8 le cent, \$70 le mille, frais de port en plus. Adresser toutes les commandes par quantité—il est permis de mêler les brochures dans une même commande, pour bénéficier des conditions de vente en quantité,—au secrétariat de la Ligue des Droits du français, bureau 32, immeuble de la *Sauvegarde*, Montréal.

STATISTIQUES JUDICIAIRES pour l'année 1917. Publié par le Bureau des Statistiques de la Province de Québec, dont M. G.-E. Marquis, ex-inspecteur d'écoles, est le directeur distingué.

MANUELS CLASSIQUES.—Nous accusons réception de deux jolis manuels, bien imprimés et bien illustrés :

History of Canada, by C.-S. Viator, *Intermediate Course*. Prix : 30 cents, Les Clercs de St-Viateur, éditeurs, 2061 rue St-Dominique, Montréal.

CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES USUELLES ET HYGIENE, d'après le programme d'études des *Écoles catholiques de la province de Québec*. (5e et 6e année). Par les Sœurs de Sainte-Anne, Lachine, P. Q. Préparé avec grand soin, cet ouvrage rendra de réels services dans l'enseignement des sciences usuelles.

UN TÉMOIGNAGE DE FRANCE

M. Henri Goy, agrégé de l'Université de Paris, et qui visita le Canada en 1914, dit ce qui suit de deux livres canadiens, dans *l'École et la Vie*, publiée à Paris :

"*Nos amis canadiens*.—On fera plus tard l'histoire douloureuse du Canada français pendant la grande guerre ; on le verra partagé entre ses soucis nationaux, la pénible querelle des langues, et son attachement à la tradition française, à la métropole de jadis.

"Quels sentiments profonds l'animent, rien ne l'indique mieux que la belle plaquette de M. Alphonse Gagnon : *Cultures latine et teutonnes* (Québec 1917), où le choc de deux races, de deux civilisations et la supériorité du génie français sont si éloquemment présentés,

"Un autre livre nous arrive de notre cher Québec, de la cité du souvenir : *Au service de mon pays*, par M. C.-J. Magnan, gros ouvrage où l'éminent éducateur qui dirige les écoles catholiques de la province de Québec (la presque totalité des écoles de ce vaste pays) a réuni les principaux discours qu'il a prononcés sur les questions d'intérêt national ou pédagogique. Et c'est en réalité toute l'histoire scolaire du Canada français dans ce dernier quart de siècle."

Henri Goy.

ROUSSEAU ET VOLTAIRE

L'homme a perdu la foi, il pleure : voilà Rousseau. Trop léger et d'ailleurs trop bas pour porter le sentiment de son malheur, il rit : voilà Voltaire.
Voltaire et Rousseau sont les deux grimaces du désespoir.

(*Les Plateaux de la balance*).

Ernest HELLO.

LE TRAITEMENT DES INSTITUTEURS

Nous lisons dans *la Presse* du 1er août 1918 :

"A sa séance d'hier soir, le bureau central de la commission scolaire catholique de Montréal a décidé de hausser les salaires du personnel enseignant de la commission. Originellement, on désirait hausser le traitement des instituteurs. Mais on a été porté à augmenter aussi la rétribution des principaux des écoles et des employés d'administration. En outre, les commissaires se sont aussi voté une augmentation et ont décidé que leur traitement sera à l'avenir, de \$400 par année, au lieu de \$300.

"Les religieux recevront \$50 de plus par année, et les religieuses \$25 de plus. Voici ce qui a été décidé, pour les instituteurs et les institutrices laïques :

"Les maxima des salaires des professeurs laïques sont portés pour le brevet académique de \$1,500 à \$1,700 ; pour le brevet modèle, de \$1,300 à \$1,500 ; pour le brevet élémentaire, de \$1,200 à \$1,400.

"Les maxima des salaires des institutrices sont élevés sur la base suivante : Brevet académique, de \$700 à \$800 ; brevet modèle, de \$600 à \$700 ; brevet élémentaire de \$500 à \$600.

"Le minimum du salaire pour un professeur laïque, quel que soit le brevet dont il est porteur, sera de \$600. Le professeur jouira d'une augmentation de \$50 la deuxième année d'enseignement et \$150 la troisième année.

"En outre, il y a des augmentations particulières à plusieurs professeurs ayant un grand nombre d'années d'enseignement et quelques-uns reçoivent tout de suite leur maximum."

Nous souhaitons que les autres municipalités de la Province suivent l'exemple de la ville de Montréal.

LA COMMISSION SCOLAIRE DE MONTRÉAL

Mgr Roy, V. G., a été réélu président de la commission scolaire catholique de Montréal. Voici comment ont été constitués les différents comités de la commission centrale :

Comité des écoles : Mgr Emile Roy, M. le juge E. Lafontaine, M. l'abbé J.-C. Brophy et M. J.-N. Perrault.

Comité des travaux : M. l'abbé J.-C. Brophy, président ; MM. J.-N. Perrault et O.-H. Létourneau.

Comité des finances : M. Auguste Richard, président ; MM. E. Lafontaine et Aimé Geoffron, C. R.

SOIXANTE-QUINZIÈME ANNIVERSAIRE

Le 7 juin dernier, les Sœurs de la Providence ont célébré en famille le 75e anniversaire de la fondation de leur communauté, aujourd'hui répandue dans toute l'Amérique du Nord. C'est en 1843 que Mme veuve Gamelin, née Emmélie Tavernier, fonda à Montréal la communauté des Sœurs de la Providence.

En 1918, la communauté des Sœurs de la Providence compte 101 maisons de divers types (écoles, orphelinats, hospices, hôpitaux, etc., etc.) au service desquels se dévouent 2,252 sœurs professes et 188 novices et postulantes.

LES ILLETTRÉS AUX ÉTATS-UNIS

La guerre a imposé à notre attention des faits presque incroyables sur la prévalence de l'ignorance en ce pays. Près de 700,000 hommes d'âge conscriptible ne peuvent lire ni écrire, en aucune langue. Il y a plus de 4,600,000 illettrés de vingt ans et plus. Les illettrés d'au-dessus de dix ans,—la base ordinaire de calcul—s'élèvent à 5,516,163. De cette armée si vaste que, marchant deux par deux, vingt-cinq milles par jour, ils prendraient deux mois à défilér devant la Maison Blanche, plus de 58 pour cent sont des blancs, et 1,500,000 sont des blancs nés dans le pays. L'immigration n'est pas du tout le seul facteur de cet état de choses qui sape les ressources économiques aussi bien que les ressources intellectuelles du pays. Une démocratie ignorante n'est pas une démocratie. (*New York World*, Cf. *The Montreal Daily Star*, 28 mars 1918.—

Cependant, l'instruction est obligatoire aux États-Unis.

LA MAISON OU EST NÉ NOTRE POÈTE LOUIS FRÉCHETTE

DEUXIÈME VISITE (1)

Dans ses récits de Tom Caribou et de Titange, Louis Fréchette mentionne une demoiselle Phémie Boisvert, friande de contes de Noël et de chasse-galerie. Aussi le nom patronymique de Mme Parsons me fit-il soupçonner que sa tante pourrait bien être Phémie Boisvert en personne : "A mon prochain voyage à Lévis, me disais-je in petto, j'en aurai le cœur net." C'était déjà une incitation à ne pas oublier de retourner à Hadlow.

Puis vers la mi-février, parcourant les articles parus en 1908 à l'occasion de la mort de Fréchette, je pris connaissance d'une longue et intéressante chronique dont la rubrique "A Lévis", attira mon attention. Dans l'une des colonnes, l'auteur répond à cette question qu'il pose lui-même : "Où est né Louis Fréchette ?"

Pour notre chroniqueur, le poète a vu le jour :

1o. Au pied de la côte Patton, un peu à droite en descendant ;

2o. Dans une maison qui n'existe plus. Et

3o. M. Fréchette alla résider un peu plus haut, dans le voisinage des "propriétés" de M. Charles Veilleux.

Ces affirmations basées sur le témoignage de deux respectables vieillards qui alors "habitaient cette partie de la ville," confirmèrent plutôt qu'elles n'ébranlèrent ma conviction que le poète est né à l'endroit précédemment indiqué. (2)

A son arrivée de Saint-Nicolas, M. Fréchette père, il est vrai, habita au pied de la côte Patton, mais pour quelques mois à peine, c'est-à-dire le temps pour M. Fréchette, habile menuisier et aidé de manœuvres, de se construire une habitation de son goût, c'est le témoignage unanime de ceux que j'ai consultés.

Admettons provisoirement que le futur poète y soit né : ce qui importe davantage, à notre sens, c'est de connaître le lieu où sa jeune âme s'éveilla à la raison ; où se firent jour les premiers sentiments religieux, où après les noms bénis de Jésus, Marie, Joseph, ses lèvres roses bégayèrent avec amour ceux de ses bien-aimés parents ; c'est de revoir les lieux de ses premiers ébats, de ses jeux folâtres, de sa rapide croissance aux jours où, en raison de sa candeur et de son ingénuité, l'enfance, d'ordinaire, est si aimable. Pourquoi

(1) Voir l'*Enseignement Primaire*, livraison de juin 1918.

(2) Voir l'*Enseignement Primaire* de mai 1918.

ne pas rappeler ici ces vers admirables de Victor Hugo, le merveilleux chantre du premier âge de la vie :

" Il est si beau l'enfant, avec son doux sourire,
 " Sa douce bonne foi, sa voix qui veut tout dire,
 " Ses pleurs vite apaisés ;
 " Laissant errer sa vue étonnée et ravie,
 " Offrant de toutes parts sa jeune âme à la vie
 Et sa bouche aux baisers !"
 " Car vos beaux yeux sont pleins de douceurs infinies ;
 " Car vos petites mains, joyeuses et bénies,
 " N'ont point mal fait encore ;
 " Jamais vos jeunes pas n'ont touché notre fange,
 Tête sacrée ! enfant aux cheveux blonds ! bel ange
 A l'auréole d'or . . . "

Or, le chroniqueur de 1908 soutient, lui aussi, que M. Fréchette a résidé dans le voisinage des " propriétés " de M. Charles Veilleux, mais il ne précise pas : est-ce dans le voisinage médiat ou immédiat, dans le voisinage de droite, de gauche ou d'en face ? J'ai suppléé à cette omission lors de ma première visite. D'accord au sujet de cette seconde habitation de M. Fréchette au pied de la falaise, de beaucoup la plus importante, d'ores et déjà se trouvent justifiées mes pérégrinations à Hadlow.

Toutefois les preuves surabondent que le barde lévisien n'a pas vu le jour au pied de la côte Patton. En dehors du père et de la mère, qui, mieux que le poète, pouvait nous renseigner avec exactitude sur le lieu de sa naissance ? Or, l'auteur des *Fleurs Boréales* n'a-t-il pas, en 1906, indiqué (1) à Mme Parsons non-seulement la pièce de la maison où il naquit, mais l'endroit précis où, durant nombre d'années reposait le berceau en attendant qu'on eût recours à ses bons offices ? Comment ne pas s'incliner devant pareil témoignage !

D'aucuns objecteront que les affirmations de la seule Mme Parsons demandent à être corroborées. A cela je réponds par le proverbe : tout vient à point à qui sait attendre.

L'auteur à la longue chronique s'enferme surtout lorsqu'il ose écrire : "Ceux qui eurent l'honneur de recevoir son hospitalité dans sa princière résidence de Montréal doivent se rappeler une modeste photographie représentant la maison où Fréchette avait passé ses premières années," donnant naturellement à entendre, par là, que cette photographie appuyait ses dires.

Or, je suis du nombre des privilégiés à qui Louis Fréchette fit les honneurs de ses salons-musées dont M. Marc Sauvalle entretint un jour le public dans un intéressant article. Les lecteurs de *l'Enseignement Primaire* peuvent m'en croire, il ne s'agissait pas d'une modeste " photographie," mais bien de l'œuvre d'un artiste-peintre.

" Cette peinture à l'huile, me disait le poète en la désignant, est une étude de ma maison natale faite par mon excellent ami Charles Huot, de Québec ". L'idée ne me vint pas de lui demander si la maison existait encore.

M. Huot vous racontera qu'un jour, muni de ses instruments de travail, il y a de cela plus d'une quinzaine d'années, et en compagnie du poète lévisien, de Napoléon Legendre et, je crois, de M. Lionel Lemieux, notaire de Lévis, il se rendit à Hadlow et là dut besogner sur place durant deux longues heures avant de songer au retour.

Enfin, je compléterai la preuve en déclarant que, depuis plusieurs mois, je possède une photographie du beau tableau à l'huile de notre renommé artiste-peintre M. Chs Huot ; elle confirme de point en point tout ce que j'ai dit du cottage où s'écoula l'enfance de Fréchette. Mons. C.-J. Magnan, directeur de *l'Enseignement Primaire*, a pris connaissance du document qui en établit l'authenticité et elle est à la disposition de quiconque voudra, par lui-même, vérifier l'exactitude de mon récit.

(1) Id.

Cette photographie indique toutefois des mansardes et une clôture que je n'avais pas observées à ma première visite à Hadlow, car l'amoncellement des neiges interdisait, en janvier, de s'aventurer au-delà de la galerie qui donne sur le fleuve ; comme également je tenais à avoir de nouveaux renseignements sur le poète, je me rendis une seconde fois, par un après-midi ensoleillé d'avril, à la résidence de M. Edward Parsons.

La personne qui m'ouvrit la porte ne me parut guère avoir dépassé la soixantaine, et toutefois j'avais la quasi-certitude d'être en présence de la tante elle-même de Mme Parsons. "Ne connaissez-vous pas, Madame, une personne désignée dans son bas âge sous le nom de Phémie Boisvert ?" Riant avec bonhomie. — "C'est moi-même, Monsieur, mais mon vrai nom est Philomène Boisvert. Ma nièce m'a parlé de vous ; vous venez sans doute causer de M. Fréchette, et cela me fait beaucoup plaisir de parler de mon jeune temps."

— Quelqu'un a écrit, Madame, que Louis Fréchette est né au pied de la côte Patton.

— Ceux qui habitent au loin peuvent bien dire que cette maison est au pied de la côte Patton, elle en est suffisamment rapprochée.

— L'auteur de l'article soutient que la maison est démolie.

— On veut alors parler du petit magasin que tenait Mme Fréchette, tandis que son mari se hâtait de bâtir ici, mais ceux de mon temps qui vivent encore vous diront tous que p'tit Louis Fréchette, comme on l'appelait dans son enfance, est né dans cette maison où nous sommes maintenant et pas ailleurs...

— Voici, Madame, une photographie reçue dernièrement de Montréal, veuillez me dire ce que vous en pensez.

— Impossible de s'y tromper, Monsieur, elle représente exactement cette habitation-ci. A part la clôture qui a disparu, il n'y a absolument rien de changé ; comment donc avez-vous réussi à vous procurer cette photographie ?

— Je la dois à l'obligeance de dame veuve Louis Fréchette elle-même : toutefois comme Mme Fréchette a toujours vécu à Montréal, elle ne se rappelle pas si son époux lui a dit qu'elle existe encore, la maison paternelle représentée par la photographie.

A ce moment, je sortis pour aller en avant de la galerie qui donne sur le fleuve et pus constater par moi-même que les moindres détails du cottage reproduits par l'épreuve photographique apparaissent tels quels.

Mme Parsons, absente à mon arrivée, venait de rentrer : elle apporta une ancienne photographie pour me montrer qu'autrefois il se trouvait une clôture servant d'enceinte à un parterre, devant la maison : "C'est mon mari, M. Parsons lui-même, qui l'a enlevée," dit-elle.

De nouveau, je pénétrai dans la chambre à coucher où naquit le poète et devenue un salon double : "Quand M. Louis Fréchette a revu ces fenêtres aux mêmes petits carreaux d'autrefois, dit tante Phémie Boisvert, des larmes mouillèrent ses yeux."

Je m'assis près d'une table pour écrire succinctement les réponses aux nombreuses questions que je devais poser dans le but de faire revivre les souvenirs d'enfance, les personnages mentionnés par le poète, la vie qu'ils menaient, etc.

Celle que Fréchette, dans "La Noël au Canada", nomme Phémie Boisvert, est d'apparence plus jeune que son âge : son quinzième lustre sera bientôt révolu et cependant elle converse avec beaucoup de facilité, se rappelle aisément les faits de ses jeunes ans et a du penchant pour la lecture. Aussi la fille de sa nièce, demoiselle Viola Parsons, élève chez les dames Ursulines de Québec, obtenait pour prix de français, en juin 1914, l'intéressant volume "L'Eglise paroissiale de Notre-Dame de la Victoire de Lévis", trente-quatrième publication, en 1912, de notre érudit et si fécond écrivain Pierre-Georges Roy. Or, les renseignements que m'a fournis dame Philomène Boisvert attestent qu'elle a parcouru cet ouvrage dans ses moindres détails ; je pourrais en dire autant pour la "Vie de Mgr Déziel" par Jos.-Edm. Roy, etc.

Si les circonstances me le permettent, je grouperai plus tard mes notes ainsi que les informations prises un peu partout ou qui proviennent de mes lectures et de mes corres-

pondances, pour les étiqueter et en faire bénéficier les lecteurs de *l'Enseignement Primaire*; mais je ne m'y engage pas, c'est simplement à l'état de projet aléatoire.

Pour le moment je me contente de rappeler le début de mon long entretien avec dame Philomène Boisvert : "P'tit Louis Fréchette et moi, affirme-t-elle, nous étions comme frère et sœur, nous nous amusions presque toujours ensemble durant la belle saison et nous sommes allés à l'école au même maître."

J'ai reçu l'invitation réitérée de retourner à la fin du printemps ou en été : "Vous verrez comme la nature est belle alors", me dit-on.

Et Mme Parsons déclare qu'elle recevra avec plaisir les membres de la famille Fréchette ou les admirateurs qui aimeront à aller rendre visite au berceau de notre poète national Louis Fréchette. Je retournai à Québec fort satisfait d'avoir résolu, de façon définitive, à ce qu'il me semble, le problème que je m'étais posé en janvier et aussi de mon ample moisson de renseignements; par la suite, il m'a été donné de l'accroître sensiblement, grâce au témoignage de personnes à l'âge patriarcal et dont la mémoire me parut étonnamment fidèle.

LUCIEN SERRE.

LA BONTÉ

Les petites âmes ne se doutent pas *des luttes* qu'il faut soutenir pour être bon, et *des vertus* dont se compose la bonté.

La bonté est attrayante; il faut donc qu'elle présente toujours un visage ouvert et reposé, un simple mais bon sourire.

Qu'elle ait toujours sur les lèvres une parole accueillante et quelquefois délicatement flatteuse.

Qu'on se sente à l'aise avec elle, dès qu'on l'aborde.

Qu'elle ne montre *ni dépit* quand on la dérange, *ni lassitude* quand on reste trop longtemps avec elle.

La bonté est indulgente; il faut donc qu'elle ait le cœur rempli :

1. D'*excuses*, pour diminuer les torts, pour trouver, afin de les affaiblir, d'ingénieuses raisons;
2. De *pardon*, pour oublier rapidement les peines et les injustices qu'on lui a faites;
3. De *miséricorde*, pour ne repousser jamais les coupables.

PENSÉES

Un chrétien ne doit pas lire de mauvais livres; il perd son argent à se les procurer, son temps et son intelligence à les lire: s'il en a, un devoir lui reste, de les jeter au feu.

Joseph de MAISTRE.

Il faut avoir souffert pour connaître les souffrances des autres. *Proverbe japonais.*

L'éducation ne peut rien sans l'exemple.

JANET.

La patience est la qualité la plus voisine du bon sens, comme le bon sens est la qualité la plus voisine du génie.

LOUIS VEULLOT.

AUX ABONNÉS PAYANTS

Les abonnés payants, qui n'ont pas encore acquitté leur abonnement pour 1918-19, sont priés d'adresser leur chèque, au pair, ou mandat de poste, à *L'Enseignement Primaire*, casier 125, Haute-Ville, Québec. Les réclamations doivent également être faites à cette adresse.

AVIS AUX INSTITUTEURS ET AUX INSTITUTRICES

Comme les listes d'adresses de *L'Enseignement Primaire* ont été refondues, il se peut que l'on constate quelques omissions. Prière de nous dire, immédiatement, quelles sont les écoles sous contrôle qui n'auraient pas reçu la présente livraison, septembre 1918.

Noter qu'un seul numéro de la revue est adressé par école et non un numéro par titulaire.

Adresser les réclamations à *L'Enseignement Primaire*, casier 125, H.-V., Québec.

AVIS

On peut se procurer des TABLES DE LOGARITHMES, à six décimales, avec différences et parties proportionnelles, avec, en plus, la TABLE DES SINUS ET COSINUS NATURELS, de minute en minute, en s'adressant à J. Ahern, 159, Avenue des Erables, Québec.

Le volume contient des instructions en français et en anglais sur l'usage des tables.
Prix de l'unité : .30 cts.

Sir Horace Archambault

Dimanche, 25 août, est décédé subitement à Trois-Pistoles, Sir Horace Archambault, Juge en Chef de la Cour du Banc du Roi de la province de Québec, ancien président du Conseil législatif et membre du Conseil de l'Instruction publique depuis 1890.

Doué d'une belle intelligence, très instruit et homme de principes solides, Sir Horace Archambault a rendu d'éminents services à la cause de l'Instruction publique. Il se faisait un devoir d'assister à toutes les réunions du Comité catholique et de prendre part aux délibérations.

Sir Horace fut un ami fidèle de notre revue, à laquelle il accorda toujours une sympathie effective.

Sir Horace était le frère de feu Mgr Archambault, premier évêque de Joliette.

Nous recommandons Sir Horace Archambault aux ferventes prières de nos lecteurs.
